

SECONDE RAPPORT

DU

Comite sur les Privileges et Elections.

RAPPORT ET TÉMOIGNAGE

SUR LA

DERNIÈRE ÉLECTION

POUR LE

DISTRICT ELECTORAL DE KAMOURASKA.

.....  
Imprime par Ordre de la Chambre des Communes.  
.....



Ottawa:

IMPRIMÉ PAR HUNTER, ROSE ET LEMIEUX.

1868.

LEWIS & CLARK

EXPLORATION

Journal of the Expedition

Under the Command of

Meriwether Lewis

and

William Clark

1804-1806

Published by the

Government Printing Office

Washington, D.C.

1906

Reprinted from the

Original Manuscripts

in the possession of the

Library of Congress

Washington, D.C.

1906

## SECOND RAPPORT

DU

### Comité Permanent des Privilèges et Elections.

CHAMBRE DES COMMUNES,

12 Mai, 1868.

Le Comité Permanent des Privilèges et Elections auquel a été renvoyé le rapport de l'officier-rapporteur pour la dernière élection pour le district électoral de Kamouraska, la pétition de l'honorable J. C. Chapais et toutes les pétitions relatives à cette élection,—

A l'honneur de présenter son Second Rapport à votre honorable Chambre, comme suit:—

Que l'exécution du bref d'élection pour le district électoral du comté de Kamouraska, portant la date du septième jour d'août dernier, a été empêchée par divers actes de violence et d'intimidation préconçues, dirigés contre l'officier-rapporteur, Henry Garon, écuyer, registrateur du dit comté, et contre sa résidence.

Que les témoignages soumis à votre comité font voir que Pierre Lafrance, Thomas LeBel, Michel LeBel, Isaïe Dessaint, Emile Dessaint, Bénoni Dumais, Lazare Bérubé, Narcisse Lévesque, Narcisse Dubé, Joseph Anctil, Louis Alphonse Miller, Octave Dionne, Thomas St. Pierre, Edouard Pelletier, Bruno Grondin et Eusèbe Lévesque, entre autres, se sont rendus coupables de conduite séditieuse et d'actes de violence, en conséquence desquels l'exécution du dit bref a été ainsi empêchée, ou encourageaient et provoquaient pareilles violence et intimidation, à et avant l'heure fixée pour la nomination, le trente-unième jour d'août dernier.

Que, subséquemment, le même jour, et toujours dans le dessein d'empêcher l'exécution du dit bref, des procédés séditieux et tumultueux eurent lieu et divers actes de violence furent commis à ou près la maison d'un nommé Gagné, dans le village de Kamouraska, auxquels prirent part Edouard Ouellette, Isaïe Dessaint, Romain Bérubé, Octave Bouchard et C. A. P. Pelletier, le candidat à la dite élection, avec d'autres.

Que ces actes de violence ont été d'une nature grave et exigent que votre honorable Chambre en prenne connaissance; et votre comité recommande que les officiers en loi de la couronne reçoivent instruction d'adopter les mesures nécessaires pour amener à justice les personnes incriminées.

Que le dit Henry Garon a commis de graves irrégularités dans l'accomplissement de son devoir comme officier-rapporteur; sa conduite a été de nature à produire de la défiance et du mécontentement, et il s'est montré indigne d'être de nouveau chargé des fonctions d'officier-rapporteur.

Qu'il est opportun qu'un nouveau bref émane pour l'élection d'un membre pour représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes avant la prochaine session du parlement; et que ce bref ne soit pas émis avant le premier jour de décembre, ni plus tard que le premier jour de janvier prochain.

Le tout néanmoins respectueusement soumis.

J. H. GRAY,

Président.

**LISTE PRODUITE PAR M. GARON, COMME FAISANT PARTIE DE  
SON TÉMOIGNAGE.**

LISTES ELECTORALES déposées dans le bureau de J. C. Taché, en son vivant, écuyer, avocat, registrateur pour le comté de Kamouraska, depuis le 31ème jour de décembre, 1858, à venir au 21ème jour de septembre, 1860, ces deux dates comprises.

Noms des paroisses, etc.	Dates.		Dates.		Dates.		REMARQUES.
	Doubles.	Copies.	Doubles.	Copies.	Doubles.	Copies.	
		1858.		1859.		1860.	
Ste. Anne de Lapecatière.....			C.	23 fév...	C.	21 sept...	<i>Double.</i> —Je classe dans cette catégorie tous les documents dont la forme est exclusivement originale.
St. Onésime.....					D.	9 mars.	
Rivière-Ouelle.....			D.	12 avril.			
St. Pacôme.....							
St. Denis.....			D.	28 fév...			
St. Louis de Kamouraska.....			D.	7 fév...	D.	10 août.	
Village de Kamouraska.....			D.	7 fév...	D.	9 juin...	
St. Paschal.....			D.	15 mars.	C.	20 juin...	
Ste. Hélène.....	D.	31 déc...			D.	16 juin...	
St. André.....			C.	18 fév...	D.	3 mai.	
St. Alexandre.....	D.	31 déc...	C.	10 août.		*9 juin...	* Je ne sais dans quelle catégorie placer la liste électorale pour St. Alexandre, du 9 juin 1860.
Notre-Dame-du-Portage.....							

N.B.—Les listes électorales mentionnées dans l'état ci-dessus ont été produites, par le soussigné, devant le comité des privilèges et élections des Communes du Canada, à Ottawa, ce 6 mai, comme faisant partie de sa réponse du 21 avril.

**LISTE PRODUITE PAR M. GARON, COMME FAISANT PARTIE DE SON TÉMOIGNAGE.**

LISTES Electorales déposées dans le bureau de Henri Garon, Régistrateur pour le comté de Kamouraska, depuis le 12ème jour d'octobre 1861, à venir au 27ème jour de novembre, 1867, ces deux dates comprises.

Noms des paroisses, etc.	1861.		1862.		1863.		1864.		1865.		1866.		1867.	
	Doubles. Copies.	Date du dépôt.	Doubles. Copies.	Date du dépôt.	Doubles. Copies.	Date du dépôt.	Doubles. Copies.	Date du dépôt.	Doubles. Copies.	Date du dépôt.	Doubles. Copies.	Date du dépôt.	Doubles. Copies.	Date du dépôt.
Ste. Anné-de-Lapocatière...					D.	27 sept.			D.	1er février.			D.	21 juin.
Do do									D.	26 septembre			D.	27 nov.
St. Onésime.....													D.	21 juin.
Rivière-Ouelle.....									C	17 octobre ...	D.	2 novembre.	D.	9 sept.
St. Pacôme.....	C.	12 octobre.								(a) 13 nov....	C.	18 septembre	D.	(a) 14 juin.
Do													D.	7 sept.
Do													D.	2 octobre.
St. Denis .....	C.	3 août					D.	28 juin					D.	(b) 14 juin.
Do													D.	25 juillet.
Mont-Carmel .....													D.	17 juin.
Do													D.	10 juillet.
Village de Kamouraska...			D.	3 avril.			D.	20 juillet.	D.	18 juillet.			D.	26 juin.
Do do													D.	8 juillet.
St. Louis de Kamouraska.					D.	10 juin.							C.	19 juin.
St. Paschal et Woodbridge													C.	(c) 13 juin.
Do do													C.	27 juillet.
Do do													D.	6 sept.
Do do													D.	20 sept.
Ste. Hélène .....							D.	12 sept.			C.	29 septembre	D.	3 juillet.
St. André.....					C	1er oct.	C.	1er oct.	C.	2 octobre ...	C.	18 octobre ...	D.	1er juill.
St. Alexandre .....					D.	5 juin.	C.	3 nov.	D.	6 septembre			D.	27 juin.
Notre-Dame-du-Portage ...			D.	13 mai.	D.		D.	17 juin			C.	(d) 26 octobre	C.	(d) 14 janv.
Do do							D.	13 août.					C.	(d) 13 mars.
Do do													D.	1er août.

*Double.*—Je classe dans cette catégorie tous les documents dont la forme est exclusivement originale.

(a) Les deux listes électorales pour St. Pacôme, depuis le 13 nov. 1865 et le 14 juin 1867, sont intitulées: " Copie " et les certificats n'en sont pas signés par le secrétaire-trésorier.

(b) La liste électorale pour St. Denis, déposée le 14 juin 1867, a déjà été remise au greffier du comité des privilèges et élections.

(c) La liste électorale pour la municipalité de St. Paschal, déposée le 13 juin 1867, a déjà été remise au greffier du comité des privilèges et élections.

(d) La liste électorale pour Notre-Dame-du-Portage, déposée le 26 octobre 1866, est une copie incorrecte, ainsi que l'atteste la note du secrétaire-trésorier, datée le 12 janvier 1867 et annexée à la copie de la dite liste électorale, déposée le 14 janvier 1867. Et cette dernière copie est aussi incorrecte, ainsi que l'atteste la note du secrétaire-trésorier, datée le 9 mars 1867 et annexée à la copie déposée le 13 mars 1867.

N.B.—Les listes électorales mentionnées dans l'état ci-dessus, ont été produites, par le soussigné, devant le comité des privilèges et élections des Communes du Canada, à Ottawa, ce 6 mai, comme faisant partie de sa réponse du 21 avril.



# TÉMOIGNAGES

CONCERNANT LA

## DERNIÈRE ÉLECTION

POUR LE

### DISTRICT ÉLECTORAL DE KAMOURASKA,

PRIS DEVANT LE COMITÉ SUR LES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS  
DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, 30 Mars 1868.

M. H. GARON comparait devant le comité :—

Q. 1.—N'êtes-vous pas régistrateur du comté de Kamouraska depuis plus de deux ans, et n'est-ce pas à vous qu'a été adressé le Bref pour l'élection qui devait avoir lieu en août dernier pour la division électorale de Kamouraska?—R. Je suis régistrateur du comté de Kamouraska depuis plus de deux ans, c'est-à-dire, depuis l'automne de mil huit cent soixante, et c'est à moi à qui a été adressé le bref pour l'élection qui devait avoir lieu en août dernier pour le district électoral de Kamouraska.

Q. 2.—Veuillez prendre communication du Bref et des documents y annexés maintenant devant le comité et dire si ce Bref est celui qui vous a été transmis, et si le rapport d'inexécution du dit Bref et tous les documents y annexés, signés par vous, sont les mêmes que vous avez transmis au greffier en chancellerie?—R. Venant de prendre communication du Bref d'élection et des documents y annexés, maintenant devant ce comité et qui me sont exhibés, je dis que le dit Bref est celui qui m'a été adressé, que le rapport d'inexécution du dit Bref, signé par moi, est bien celui que j'ai fait et que tous les documents annexés au dit Bref sont les mêmes que ceux que j'ai transmis au greffier en chancellerie de cette Chambre pour accompagner mon rapport de l'inexécution du dit Bref.

Q. 3.—Le contenu de votre rapport pour expliquer les causes, les raisons et les faits qui vous ont empêché de pouvoir exécuter le dit Bref d'élection, est-il vrai et conforme à la vérité et à tout ce qui s'est passé aux différentes dates mentionnées dans votre dit rapport?—R. Le contenu de mon rapport, pour expliquer les causes et raisons et les faits qui m'ont empêché de pouvoir exécuter le dit Bref d'élection, est vrai et conforme à la vérité et à tout ce qui s'est passé aux différentes dates que j'ai mentionnées dans mon rapport.

Q. 4.—Quand vous faites usage du mot rapport, comprenez-vous sous ce mot vos lettres du neuf et du dix-neuf septembre, 1867, adressées au greffier en chancellerie de cette chambre?—R. Quand je fais usage du mot "rapport," je comprends sous ce mot mes lettres du neuf et du dix-neuf de septembre, mil huit cent soixante-sept, adressées au greffier en chancellerie de cette chambre et annexées au dit Bref.

Q. 5.—Quel était le nombre de personnes présentes, au village de Kamouraska, le jour fixé pour la dite élection du mois d'août dernier, et quels étaient les candidats qui devaient y briguer les suffrages des électeurs ?—R. Le nombre de personnes présentes, au village de Kamouraska, le jour fixé pour la dite élection du mois d'août dernier, était de plus de deux mille ; et les candidats qui devaient y briguer les suffrages des électeurs du district électoral de Kamouraska, étaient : l'honorable J. C. Chapais, pour la Chambre des Communes, et le dit honorable J. C. Chapais et M. Charles Alphonse Panthaleon Pelletier, pour l'assemblée législative de Québec.

Q. 6.—Quel est le nombre des électeurs de la division électorale de Kamouraska ?—R. Le nombre d'électeurs du district électoral de Kamouraska, d'après les dernières listes électorales actuellement en ma possession, est de deux mille huit cents électeurs inscrits, ou à peu près.

Q. 7.—Les partisans des deux candidats étaient-ils réunis ou séparés ?—R. Les partisans des deux candidats étaient séparés en deux camps ou groupes distincts.

Q. 8.—De quel côté est originée l'émeute ?—R. L'émeute est originée du côté des partisans de M. C. A. P. Pelletier.

Q. 9.—Considérez-vous que le nombre de deux mille personnes soit une grande assemblée ?—R. Je considère que le nombre de deux mille personnes est un grand rassemblement pour le comté de Kamouraska.

Q. 10.—A quelles localités appartenaient les émeutiers ?—R. En dehors de ceux que j'ai spécialement désignés dans mon rapport comme ayant troublé la paix, je ne puis dire si les émeutiers venaient du comté en général ou d'une paroisse en particulier.

Q. 11.—L'excitation chez les émeutiers était-elle considérable ?—R. L'excitation chez les émeutiers était très-considérable et semblait tenir du délire.

Q. 12.—Le groupe d'émeutiers qui assiégeait votre maison, vers les dix heures du matin, était-il considérable, et à quel parti appartenait-il ?—R. Le groupe d'émeutiers qui assiégeait ma maison, vers les dix heures du matin, était considérable et se composait d'au moins cent personnes ; il appartenait au parti de M. C. A. P. Pelletier et paraissait appuyé par le reste du parti.

Q. 13.—Avez-vous été soumis à quelque acte de violence de la part des émeutiers lorsque vous vous êtes rendu au lieu du *hustings* ?—R. Je n'ai été soumis à aucun acte de violence de la part des émeutiers quand je me suis rendu de ma demeure au *hustings* ; seulement, j'ai entendu que l'on disait "pogne, pogne !" (empoigne) et quelqu'un crier qu'en arrière on lançait des pierres dans ma direction, et de fait, j'ai connaissance que des pierres ont été alors lancées, ce qui m'a fait me hâter de tourner le coin de la sacristie pour me rendre au *hustings*, c'est-à-dire sur la galerie de la sacristie où j'avais fait ériger le *hustings* démolé, ainsi que je le mentionne dans mon rapport. Le *hustings* ainsi construit était une extension de la plate-forme de la dite galerie que j'avais recouverte, dans toute sa longueur, avec des madriers de douze pieds et dont l'excédant était appuyé sur des chevalets ; la galerie et le *hustings* avaient un front de douze pieds sur environ quatre pieds de profondeur.

Q. 14.—Au moment de vos procédés, les deux candidats, l'honorable M. Chapais et M. Pelletier, étaient-ils présents au lieu du *hustings* ?—R. Au moment de mes procédés, c'est-à-dire lorsque j'étais sur la galerie de la sacristie, le lieu du *hustings* démolé, l'honorable M. Chapais était présent, mais je n'ai point vu M. C. A. P. Pelletier.

Q. 15.—A-t-on tenté de vous chasser et de vous enlever par violence du lieu où devait se tenir l'assemblée ; par quelles personnes en avez-vous été chassé et à quel parti paraissent-elles appartenir ?—R. Quand je fus sur la galerie de la sacristie pour y procéder à la dite élection, le nommé Pierre Lafance, navigateur de Ste. Anne, m'arracha des mains la loi électorale et aussitôt après je fus précipité en bas de la galerie par les Thomas LeBel, cultivateur, et Michel LeBel, ci-devant marchand, tous deux de St. Louis de Kamouraska ; le premier me saisissant par les jambes et le second se ruant sur moi, et des voies de faits sont arrivées immédiatement après que le dit Michel LeBel eut dit aux électeurs : " Messieurs les électeurs, si l'officier-rapporteur ne donne pas de polls

“ partout, il n'y aura pas d'assemblée, (ou il n'y aura point d'élection,) ” à quoi les partisans de M. Pelletier répondirent par un “ oui ”, et les dits Lafrance et LeBel étaient partisans de M. Pelletier.

Q. 16.—Est-il à votre connaissance que les partisans de M. Pelletier aient essayé d'arrêter les deux LeBel ?—R. Il n'est point à ma connaissance que les partisans de M. Pelletier aient essayé d'arrêter les deux LeBel, mais au contraire ces derniers me parurent avoir leur appui et leur concours.

Q. 17.—Avez-vous la force nécessaire pour résister à ces actes de violence et les repousser et avez-vous craint pour votre vie ?—R. Je n'avais pas la force suffisante pour résister aux actes de violence commis sur ma personne ou pour les repousser ; je n'avais pu me procurer que huit constables plus disposés à pourvoir à leur propre sûreté qu'à rester sur la scène ; d'ailleurs, il aurait fallu une force armée pour maintenir la paix et me maintenir dans ma position, et j'ai réellement craint pour ma vie.

Q. 18.—Avez-vous été frappé et par qui ?—R. Quand j'ai été entraîné, après avoir été précipité en bas de la sacristie, à travers la foule criant et vociférant, il n'est point à ma connaissance que j'aie été frappé ; mais dans l'excitation où j'étais, j'ai pu l'être sans le remarquer dans le moment, et certaine sensibilité que je ressentis le lendemain, en arrière de la tête, me convainquit que j'avais reçu quelques coups de poing, par derrière, comme quelque personne me l'avait dit.

Q. 19.—Quelles personnes vous ont forcé à leur livrer le Bref d'élection et quelles menaces vous ont-elles faites ?—R. Les personnes qui sont venues me demander de leur livrer le Bref d'élection sont : MM. Joseph Anctil, cultivateur de Ste. Anne de la Pocatière, et Louis Alphonse Miller, avocat, de Kamouraska, qui ont accompagné cette demande des menaces de la destruction de ma maison par la foule, ajoutant qu'il n'y avait que ce seul moyen de l'appaiser : mais je prétends que je ne leur ai point livré le dit Bref ; cependant je dirai que je me suis borné à protester contre la force et la violence ; car j'étais seul dans ma maison avec mon député, ma femme dans un état très précaire et quatre jeunes enfants. Et c'est M. L. A. Miller qui s'est emparé du dit Bref sur ma table et l'a emporté en compagnie du dit M. Anctil, tel que je l'ai mentionné dans mon rapport.

Q. 20.—Ces personnes étaient-elles supportées par un grand nombre d'autres ?—R. Lorsque MM. Anctil et Miller sont venus me demander le dit Bref d'élection ils étaient appuyés par la foule des partisans de M. C. A. P. Pelletier, qui étaient tous devant ma demeure.

Q. 21.—Par qui Miller et Anctil se disaient-ils envoyés pour chercher le Bref ?—R. MM. Anctil et Miller se disaient envoyés ou députés par les partisans de M. C. A. P. Pelletier pour me demander le dit Bref.

Q. 22.—Avez-vous alors craint pour votre vie ou celle de quelque personne de votre famille dans le cas où vous auriez résisté à leur demande ?—R. Oui, j'ai alors craint pour ma vie et celle de ma femme qui était dans un état très précaire, dans le cas où j'aurais résisté à leur demande.

Q. 23.—A-t-il été lancé des pierres sur vous ou votre maison et connaissez-vous le nom des personnes qui les ont lancées ?—R. Oui, il a été lancé des pierres sur ma maison et dans les chassis, et les nommés Isaïe Dessaint et Emile Dessaint, tous deux fils de Pierre Dessaint, maire du village de Kamouraska et préfet du comté alors ; Bénoni Dumais, fils, Lazare Bérubé et Narcisse Lévesque, fils, cultivateurs, tous de St. Louis de Kamouraska, et Nathanael Dubé, forgeron de la Rivière-Ouelle, étaient du nombre de ceux qui ont lancé ces pierres.

Q. 24.—Quelle était la grosseur des pierres lancées et auraient-elles pu imposer des blessures graves ?—R. Ces pierres étaient du poids d'une livre à deux livres, et elles auraient pu imposer des blessures graves et même causer la mort.

Q. 25.—Connaissez-vous le nom des personnes qui ont démoli le hustings et de quel candidat étaient-ils partisans ?—R. Les personnes qui ont démoli le hustings sont : le nommé Pierre Lafrance, celui qui m'a enlevé la loi électorale sur le lieu du hustings ; Bruno Grondin et Joseph Hudon, cultivateurs, tous trois de Ste. Anne de la Pocatière ;

Octave Dionne, père, et Edouard Pelletier, fils d'Hubert, de St. Paschal ; et Lazare Bérubé, de St. Louis, sont les seules personnes parmi celles qui ont démoli le *hustings* dont je puis me rappeler les noms ;—ces personnes étaient toutes partisans de M. Pelletier.

Q. 26.—A quelle distance de votre maison était le *hustings* et quand a-t-il été démoli ?  
R.—Le *hustings* que j'avais fait ériger pour la dite élection était à environ un arpent de ma demeure et fut démoli avant l'heure fixée pour l'appel nominal, entre les neuf et dix heures de l'avant-midi.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. 27.—Avant que les deux proclamations du 19 et du 29 août, 1867, mentionnées dans votre rapport, aient été affichées, en aviez-vous fait afficher une autre invitant les électeurs à s'assembler pour choisir leurs représentants ?—R. Oui, avant mes deux proclamations du 19 et du 29 août, j'en avais fait afficher une autre invitant les électeurs à s'assembler pour choisir leurs représentants ; mais m'étant aperçu qu'elle contenait une erreur dans le délai fixé pour la tenue des polls, je la fis enlever dès le lendemain et remplacer par celle du 19 août, appelée dans mon rapport ma première proclamation.

Q. 28.—Voulez-vous dire l'erreur contenue dans votre première proclamation ?—R. L'erreur consistait en ce que la loi requiert un délai d'au moins six jours entre la nomination et l'ouverture des polls, et que par ma dite proclamation je n'avais accordé qu'un délai de trois à quatre jours.

Q. 29.—Votre proclamation ne fixait-elle pas dix heures du matin comme étant l'heure à laquelle les électeurs devaient s'assembler pour choisir les candidats, tandis que la loi exige que cette assemblée ne pourra avoir lieu avant onze heures du matin ?—R. Je ne m'en rappelle pas.

Q. 30.—Cette proclamation a-t-elle été affichée à la porte de l'église de toutes les paroisses et townships du comté, et y avait-il des polls fixés pour chacun des dits paroisses et townships ?—R. Oui, elle a été affichée dans toutes les localités du comté ; elle ne fixait que les mêmes polls que ceux qui ont été fixés par ma proclamation du 19 août, 1867.

Q. 31.—Cette proclamation avait-elle été imprimée à votre réquisition et les noms des paroisses et townships du comté y étaient-ils insérés,—et avez-vous rayés les noms de quelques paroisses et desquelles avant de la faire afficher ?—R.—Cette proclamation avait été imprimée à ma réquisition ; elle contenait originiairement les noms de toutes les paroisses et des townships du comté. Avant de la faire afficher, j'ai rayé les noms de St. Pacôme, St. Paschal et Woodbridge, et la partie de Notre-Dame-du-Portage située dans le comté de Kamouraska, ainsi que je l'ai fait par ma proclamation du 19 août, 1867.

Q. 32. Pour quel jour et à quelle heure devait être l'assemblée ?—R. Le jour fixé par cette dite proclamation fixait la dite assemblée pour le jeudi, 29<sup>e</sup> jour du dit mois d'août, à onze heures, je crois, de l'avant-midi.

Q. 33.—Les électeurs se sont-ils assemblés ce jour-là et étaient-ils en grand nombre ?  
R.—Oui ; mais seulement les électeurs favorables à la candidature de M. Pelletier, sauf quelques curieux de l'autre parti.

Q. 34.—La nomination des candidats a-t-elle eu lieu ce jour-là, sinon, pourquoi n'a-t-elle pas eu lieu ?—R. Non ; la nomination des candidats n'eût pas lieu ce jour-là, parce qu'ayant fait enlever la dite proclamation pour la raison mentionnée dans ma 27<sup>e</sup> réponse, et l'ayant remplacée, dès le lendemain, par celle du 19 août, ce que j'ai cru pouvoir faire pour régulariser mes procédés, et par cette dernière proclamation je fixais l'appel nominal à onze heures de l'avant-midi du samedi, le trente-unième jour du mois d'août.

Q. 35.—Pour quelle raison n'avez-vous pas accordé de poll par votre proclamation du 19 août 1867, à la paroisse de St. Pacôme, à la municipalité de la paroisse de St. Paschal, avec township de Woodbridge, à la municipalité de la paroisse St. André et de cette partie de la paroisse de Notre-Dame ?—R. Par ma dite proclamation du 19 août, 1867, je n'avais pas fixé de poll pour la municipalité de la paroisse St. Paschal (le township de Woodbridge y annexé) et pour la paroisse de St. Pacôme ; j'avais exclus de la votation

au poll de St. André la partie de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage située dans le comté de Kamouraska, parce que je n'avais point trouvé, parmi les listes électorales déposées dans mon bureau, des doubles des listes électorales de ces localités, revêtues des formalités requises par la onzième section du chap., 6, des statuts refondus du Canada, et déposées dans mon bureau, conformément aux 4e et 5e sections du chap. 8 de la 27me Vict., et intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la qualification et " l'inscription des électeurs, dans le Bas-Canada " (sanctionné le 15 octobre 1863.)

Q. 36.—Qu'elle est l'irrégularité qui se trouvait dans ces listes ?—R. Les irrégularités qui se trouvaient dans les listes électorales pour les localités mentionnées dans ma précédente réponse consistaient en ce que ces listes électorales pour St. Paschal et Woodbridge et St. Pacôme n'étaient point des doubles, mais des copies plus ou moins défectueuses, et celles pour la dite partie de Notre-Dame-du-Portage n'étaient attestées que devant un juge de paix, tandis que par la loi, je croyais qu'elles devaient être attestées par deux juges de paix.

Q. 37.—Quand vous êtes-vous aperçu que ces listes étaient irrégulières, était-ce avant de recevoir le Bref d'élection ou seulement depuis ?—R. Je me suis aperçu de l'irrégularité de ces listes qu'après la réception du bref d'élection, sauf l'irrégularité pour celle de la municipalité de St. Paschal pour l'année 1865, qui n'était qu'une copie que je considère comme défectueuse (que je file comme exhibit devant ce comité) dont j'ai délivré une copie à M. A. P. Pelletier, à sa demande, environ cinquante six semaines avant l'époque fixée pour la dite élection, et dont je lui ai alors indiqué la défectuosité dans le certificat que j'ai moi-même mis au pied de la dite copie. La dite copie me fut demandée par M. Pelletier sur la rumeur qui accusait, me dit-il alors, la dite liste électorale d'irrégularité et allait à dire que les électeurs de la dite municipalité de St. Paschal et Woodbridge ne voteraient point à la dite élection. Je pris peine à faire le certificat que j'ai mis au pied de la dite copie de la liste électorale, de manière que je croyais que l'irrégularité que j'y signalais ne passerait point inaperçue.

Q. 38.—Est-ce vous-même qui aviez reçu les listes lorsqu'elles ont été ainsi déposées à votre bureau ?—R. Depuis 1861, les dites listes ainsi déposées ont été reçues et par moi et par mon député, mais je crois que c'est moi qui en ai toujours signé l'enregistrement.

Q. 39.—N'avez-vous, pas avant l'élection, informé quelques uns des secrétaires-trésoriers que leurs listes étaient irrégulières et quels sont ceux à qui vous avez donné cette information ?—R. Avant l'élection, je n'ai informé aucun des secrétaires-trésoriers de l'irrégularité de leurs listes ; seulement, je crois avoir été consulté par Joseph René Beaulieu, le secrétaire-trésorier de la municipalité de St. André, relativement au certificat de la liste électorale, et avoir demandé l'opinion de Paschal Dumais, secrétaire-trésorier de la municipalité de St. Louis de Kamouraska, relativement à l'attestation du double des listes électorales.

Q. 40.—Ces secrétaires-trésoriers ont-ils renouvelé ou déposé de nouvelles listes après que vous les avez ainsi informé de l'irrégularité qu'il y avait dans les premières ?  
R.—Les secrétaires-trésoriers n'ont point déposé de nouvelles listes.

Q. 41.—Quelques-unes des listes électorales, déposées à votre bureau, ont-elles été corrigées quelques jours ou quelque temps avant l'élection, et dites quelles sont ces listes ; quand elles ont été corrigées ; quels sont les changements et additions qui y ont été faits ?  
—R. Non ; on n'a corrigé aucune liste électorale dans mon bureau.

Q. 42.—Les secrétaires-trésoriers qui ont déposé de nouvelles listes après l'information que vous leur avez donnée que leurs listes étaient irrégulières, n'étaient-ils pas secrétaires-trésoriers de paroisses qui avaient, à toutes les élections précédentes, donné de grandes majorités à M. Chapais ?—R. Mes réponses aux questions 39, 40 et 41 répondent à la présente question.

Q. 43.—La liste de la paroisse de St. Denis n'a-t-elle pas été transmise au secrétaire-trésorier ou à quelqu'autre personne de l'endroit pour être corrigée, et à qui, et quels changements y ont-ils été faits ?—R. J'ignore parfaitement si aucun fait de cette nature a eu lieu.

Q. 44.—Savez-vous si la liste de la paroisse de St. Denis a été corrigée par quelqu'un peu de temps avant l'élection ?—R. Je ne connais rien à ce sujet.

Q. 45.—Avez-vous la liste électorale de la paroisse de St. Denis qui a été déposée à votre bureau, et voulez-vous dire si le certificat ou l'attestation de la dite liste électorale a été changée ou altérée peu de temps avant l'élection ; et si vous avez cette liste, voulez-vous la produire ?—R. J'ai la liste électorale de St. Denis et je ne puis dire si le certificat ou l'attestation a été altérée, et je le produis.

Q. 46.—Pour quelle raison avez-vous, par votre proclamation du 29 août, 1867, accordé un poll à la paroisse de St. Paschal, au township de Woodbridge, à la municipalité de St. André et à cette partie de Notre-Dame-du-Portage située dans le comté de Kamouraska, et n'en avez-vous pas accordé à la paroisse de St. Pacôme ?—R. Par ma proclamation du 29 août, 1867, affichée le 30 août, en amendement à celle du 19, affichée le 20 et le 21 du dit mois d'août, j'ai accordé un poll à la municipalité de la paroisse de St. Paschal le township de Woodbridge y compris, parce que j'ai trouvé parmi les papiers qui m'ont été remis, en 1861, par les représentants de feu Jean George Taché, en son vivant registraire pour le comté de Kamouraska, un double de liste électorale de cette municipalité pour l'année 1859, et j'ai admis à voter au poll de St. André la dite partie de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage, parce que m'étant consulté, quant à l'attestation devant un seul juge de paix, du double de la liste électorale de cette dernière localité, on m'avait répondu qu'elle était suffisante ; mais je n'ai point accordé de poll à la municipalité de la paroisse de St. Pacôme parce que je n'avais point de double de la liste électorale de cette localité déposé dans mon bureau, revêtu des formalités requises par la onzième section du chap. 6 des statuts refondus du Canada, et déposé à mon bureau conformément aux 4e et 5e sections du chap. 8 de la 27e Vict., et intitulé : " Acte pour amender la loi concernant la qualification et l'inscription des électeurs dans le Bas-Canada," sanctionné le 15 octobre 1863. Et sur consultation, savoir : si je pouvais régulariser mes procédés, ou si je devais, dans le cas contraire, faire un retour spécial à l'exécutif des faits qui m'empêchaient de continuer mes procédés sur la dite élection et de le prier d'émaner, en conséquence, un nouveau bref d'élection, je fus avisé d'afficher ma dite proclamation, en amendement, du 29 août seulement, dans celles des localités défranchisées par ma dite première proclamation du 19 du dit mois d'août, que je devais réintégrer dans leurs franchises électorales, savoir : dans St. Paschal et Woodbridge, et dans la dite partie de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage, située dans le comté de Kamouraska.

Q. 47.—Qui avez-vous consulté relativement aux faits mentionnés dans votre précédente réponse ?—R. M. Routhier, avocat, à Kamouraska.

Q. 48.—N'avez-vous pas consulté M. Routhier et d'autres avocats à Québec pour savoir si vous pouviez rejeter les listes dont les copies seulement avaient été déposées à votre bureau qui avez-vous ; consulté et quel avis vous a-t-on donné ?—R. J'ai eu l'opinion de M. Casault, membre de cette Chambre, que je devais rejeter les listes électorales dont il n'y avait pas de doubles déposés dans mon bureau, suivant la loi et que je ne devais point fixer de poll pour les localités auxquelles appartenaient ces listes.

Q. 49.—Après avoir consulté M. Casault, n'avez-vous pas dit à quelqu'un dans le comté que vous accorderiez des polls dans toutes les municipalités du comté, et n'avez-vous pas dit cela publiquement à St. Paschal à la station du chemin de fer ?—R. J'ai dit seulement à la station du chemin de fer de St. Paschal que j'accorderais un poll à cette municipalité, comprenant St. Paschal et le township de Woodbridge, mais je n'ai point dit un mot des autres localités.

Q. 50.—Cette troisième proclamation par laquelle vous fixiez des polls dans les paroisses de St. Paschal et Woodbridge et dans la dite partie de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage située dans le comté de Kamouraska, a-t-elle été affichée dans les délais que la loi exige, c'est-à-dire au moins huit jours avant le jour de la nomination, et a-t-elle été affichée dans toutes les paroisses du comté ou seulement dans les paroisses de St. Paschal et Woodbridge et dans la dite partie de la paroisse de Notre-Dame-du-Portage située dans le comté de Kamouraska ?—R. Cette proclamation en amendement, en date du 29 août, ne fut affichée que le trente d'août, la veille de l'appel nominal et seulement dans St. Paschal et Woodbridge et la dite partie de la paroisse de Notre-Dame-du-

Portage située dans le comté de Kamouraska, et ce, sur l'avis que je reçus que ça suffirait pour régulariser mes procédés; car sur avis du contraire, j'aurais discontinué de procéder sur la dite élection et fait un retour spécial comme je l'ai mentionné.

Q. 51.—Quelle différence y avait-il entre les différentes listes?—R. La différence entre les différentes listes consistait en ce que les unes étaient des doubles, les autres des copies dont quelques unes incorrectes et je produis ces listes.

Q. 52.—Étiez-vous officier-rapporteur aux élections qui ont eu lieu pour le comté de Kamouraska, en 1861 et en 1863?—R. J'étais l'officier-rapporteur aux élections qui ont eu lieu pour le comté de Kamouraska, en 1861 et 1863.

Q. 53.—Avez-vous, à ces deux élections, accordé des polls à toutes les paroisses du comté?—R. A ces deux élections j'ai accordé des polls à toutes les paroisses du comté.

Q. 54.—Ne vous êtes-vous pas servi, à l'une et l'autre élection, de quelques unes des listes que vous avez, à la dernière élection, rejetées comme étant irrégulières?—R. Je me suis servi, à ces deux élections, de copies de listes qui m'ont été fournies par les secrétaires-trésoriers des municipalités, dont quelques unes, sinon toutes ou la plupart, étaient bien probablement des copies semblables à celles qui m'avaient été déposées au lieu de doubles, et que j'ai transmises alors à mes députés-officiers-rapporteurs aux dites élections; mais je remarquerai que l'élection de 1863 a été faite en mai, et que le chap. 8 de la 27 Vic., dont j'ai cité les 4me et 5me sections, n'a été sanctionné que le 15 octobre, 1863.

Par M. Bertrand :

Q. 55.—Pourquoi les listes électorales qui vous paraissaient régulières, en 1861 et 1863, vous ont-elles parues irrégulières et illégales, en 1867?—R. Les listes électorales qui m'ont paru irrégulières en 1867, me paraissaient régulières en 1861, jusqu'à l'élection qui eu lieu en mai 1863, pour laquelle je fis usage des dites listes, parce que avant l'acte de la 27me Vic. cap. 8, sanctionné le 15 octobre 1863, c'est-à-dire, environ cinq mois postérieurement à la dite élection de 1863, que j'ai déjà cité, les dispositions de la loi électorale alors en force (ch. 6, statuts refondus du Canada, 23 Vic. chap. 17) qui obligeait les secrétaires-trésoriers des municipalités à déposer un double de leurs listes dans le bureau du registraireur du comté, n'était point impérative, et qu'aucune dispositions de cette loi n'empêchait l'officier-rapporteur de procéder légalement aux élections sur les copies des listes électorales qui lui étaient fournies par les secrétaires-trésoriers des municipalités, et dont des doubles n'avaient pas été déposés dans le bureau du registraireur, ce qui a eu généralement lieu dans mes précédentes élections où il m'a fallu tenir des polls.—Mais depuis la dite élection de mai 1863, et par les sections 4 et 5 du dit acte de la 27 Vic., chap. 8, sanctionné le 15 octobre 1863, il est impérativement défendu à tout officier, à toute élection, d'accorder et d'ouvrir un poll dans toute municipalité dont un double de la dite liste électorale n'aura point été fait et déposé dans le bureau du registraireur, conformément aux 4e et 5e sections du dit acte de 1863.

Q. 56.—M. Chapais n'était-il pas le candidat du parti *bleu* et M. Pelletier du parti *rouge*?—R. La couleur rouge et bleue, dans le comté de Kamouraska, sert à désigner les candidats, suivant qu'ils appartiennent à un parti politique ou à l'autre, au parti libéral ou au parti libéral conservateur, et chaque parti prend le nom du candidat de son choix, ce qui fait qu'aujourd'hui on dit "les Chapais et les Pelletier" ou "le parti Chapais" et "le parti Pelletier," comme on disait, depuis 1850 à 1867, "les Chapais" et "les Letellier" ou "le parti Chapais" ou "le parti Letellier."

Q. 57.—N'y avait-il pas, dans le comté de Kamouraska, à la dernière élection, un parti désigné sous le nom de *rouge* et un autre désigné sous le nom de *bleu*?—R. Je réponds à la présente question par la précédente réponse (56.)

Q. 58.—Étiez-vous parent de l'un ou l'autre des candidats et à quel degré?—R. J'étais parent au degré de cousin germain de l'un des candidats, l'honorable M. Chapais.

Q. 59.—La cabale électorale n'était-elle pas commencée longtemps avant le jour fixé pour l'élection, et n'y avait-il pas, longtemps avant l'élection, une grande excitation dans le comté?—R. J'ai entendu dire, dès le courant de l'hiver 1867, que M. Pelletier *caba-*

lait dans le comté de Kamouraska pour y briguer les suffrages des électeurs pour l'assemblée législative de Québec, à l'élection alors prochaine ; mais je ne connais point qu'il y ait eu d'autre excitation dans le comté que celle que l'on avait préparée dans le ou vers le mois qui a précédé la dite élection, dans la prévision que les électeurs de St. Paschal et Woodbridge ne voteraient point ; car la rumeur n'avait point circulé dans le comté, jusqu'à la veille de ma proclamation, qu'aucune autre localité du comté devait être défranchisée pour l'irrégularité de leurs listes électorales, et surtout l'excitation créée à l'assemblée du 26 du dit mois d'août, des électeurs du comté de Kamouraska, au village de Kamouraska, et à l'assemblée du 29 du même mois, et j'ajouterai que les partisans seuls de M. Pelletier, sauf quelques curieux du parti qui l'opposait, étaient présents à ces assemblées.

Q. 60.—Avez-vous pris part à aucune des assemblées soit aux portes des églises, soit aux assemblées privées qui ont eu lieu dans le comté avant l'élection pour l'un ou l'autre candidat, et pour lequel?—R. Je n'ai assisté qu'à une seule de ces assemblées, elle avait lieu devant la demeure de M. Chaloult, avocat, à environ trois-quarts d'arpent de ma demeure ; et là, Isaïe Dessaint, fils du maire du village de Kamouraska, se trouvant près de moi, ayant lancé des paroles injurieuses à l'adresse de l'honorable M. Chapais qui avait alors la parole, et ce, dans le but de l'empêcher de continuer, j'ai cru devoir lui faire remarquer l'inconvenance de ce procédé pour un jeune homme de sa position, ce que je n'aurais point fait pour tout autre jeune homme pour lequel je n'aurais pas eu la même considération.

Par M. Chamberlin :

Q. 61.—S'il existait des doubles pour St. Paschal et Woodbridge, pourquoi avez-vous omis ces localités dans votre proclamation du 19 août?—R. J'ai omis ces localités parce que, dans mon opinion, je ne croyais point la liste électorale pour Notre-Dame-du-Portage suffisante pour lui accorder un poll, et que je ne connaissais point l'existence du double de liste électorale de St. Paschal et Woodbridge pour 1859.

Q. 62.—Quand vous dites dans votre réponse à la 6ème question qu'il y avait 2,800 électeurs, dans le district électoral de Kamouraska, prétendez-vous dire que le nombre était enregistré sur les listes que vous considérez comme légales et dont vous vous êtes servis, ou s'il était aussi enregistré sur les listes que vous considérez comme illégales?—R. Quand je dis dans ma 6ème réponse qu'il y avait 2,800 électeurs dans le district électoral de Kamouraska, je prétends que ce nombre est celui des électeurs inscrits sur les dernières listes électorales actuellement en ma possession et que je considère comme légales ; mais je ne puis dire quel est le nombre exact d'électeurs inscrits sur les listes qui devait servir à l'élection du mois d'août dernier ; cependant je puis dire qu'il était moindre.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. 63.—N'étiez-vous pas allé à Québec lorsque l'assemblée du 26 août a eu lieu, et comment savez-vous qu'il n'y avait que des partisans de M. Pelletier à cette assemblée?—R. Oui, j'étais allé à Québec ; mais je le sais sur le rapport de personnes dignes de foi et tous ceux à qui j'en ai entendu parler le disaient, et je n'ai jamais entendu dire le contraire par les partisans d'aucun des candidats.

Q. 64.—Pouviez-vous, de votre demeure, voir ce qui se passait à l'endroit où vous aviez fait préparer le hustings, et pouviez-vous voir ceux qui ont démoli ce hustings?—R. Non ; je ne pouvais voir le hustings de ma demeure.

Q. 65.—Etes-vous sorti de votre demeure le jour de l'élection avant l'heure à laquelle vous vous êtes rendu au hustings pour y commencer les procédés de l'élection ? et avez-vous vu démolir le hustings?—R. Je suis sorti, mais je n'ai pas vu moi-même démolir le hustings?

Q. 66.—Avez-vous vu des partisans de M. Chapais jeter des pierres le jour de la nomination?—R. Non ; je n'ai point vu des partisans de M. Chapais jeter des pierres.

Q. 67.—Avez-vous fait quelque chose qui fut de nature à augmenter l'excitation qu'il y avait dans le comté immédiatement avant l'élection?—R. La réponse à cette question se trouve dans le rapport que j'ai fait de mes procédés.

Q. 68.—N'est-il pas à votre connaissance que quelque temps, et quand, avant l'élection on a fait promener, dans les rues du village de Kamouraska, une vache portant des rubans bleus et rouges ? Comment ces rubans étaient-ils disposés et cette vache ne vous appartenait-elle pas ?—R. J'ai une vache pour les besoins de ma famille et quand elle fut mise à l'étable, dans l'automne de 1866, je voulus qu'elle fut tenue et pansée jusqu'au temps de la mettre au parc, au premier de juin 1867, comme un cheval de luxe, ce qui fut fait. Et lorsque je la mis au parc, pour la première fois, dans le cours de la première semaine de juin, elle était ce que j'avais voulu, et l'histoire du bœuf de *Pâques* qu'on promène *enrubané*, dans les rues de Québec, me donna l'idée de lui attacher un bout de ruban bleu à l'une des cornes et un bout de ruban rouge, comme étant la couleur la plus remarquable, à la partie la plus humble ; ce que je fis sans autre arrière pensée que de prêter à rire ; mais après la remarque que quelqu'un fit, en badinant, sur la disposition des couleurs, et auquel je répondis sur le même ton, je compris que quelques-uns pourraient s'en offenser et je fis disparaître la couleur rouge.

Q. 69.—N'est-ce pas vous-même qui aviez placé ces rubans à la tête et à la queue de votre vache, ou n'est-ce pas par votre ordre qu'ils y avaient été placés, sinon par qui ses rubans avaient-ils été placés ?

Q. 70.—Cette vache n'a-t-elle pas été ainsi promenée dans les rues du village de Kamouraska à votre connaissance ou pendant que vous étiez chez vous ?—Les réponses à ces deux questions se trouvent dans ma précédente réponse.

Q. 71.—Ne croyez-vous pas que si des polls avaient été accordés à toutes les paroisses ou municipalités du comté de Kamouraska qu'il n'y aurait pas eu de trouble la jour de la nomination ?—R. Je crois que si même des polls avaient été accordés à toutes les paroisses ou municipalités du comté, le fait seul que les électeurs de St. Paschal et Woodbridge devaient voter sur la liste de 1859 qui contient au moins deux cents voix en moins, compris les absents, que celle de 1865, que j'ai filée, dont j'avais délivré une copie à M. Pelletier, comme je l'ai mentionné dans le cours de la présente déposition, les mêmes troubles auraient eu lieu le jour de la nomination et je suis d'opinion que le défaut de poll à St. Pacôme n'en a été que le prétexte.

Q. 72.—La cabale électorale n'était-elle pas commencée depuis longtemps lorsque vous avez fait promener votre vache avec des rubans rouges et bleus dans les rues du village de Kamouraska ?—R. Je n'ai point promené ni fait promener ma vache dans les rues du village de Kamouraska, à moins que le fait de conduire sa vache au parc ait cette signification, et la distance de ma demeure au parc est d'environ quatre à cinq arpents. Le fait que je rectifie est arrivé comme je l'ai dit dans une réponse précédente, dans la première semaine de juin. Comme je l'ai dit dans le cours de mes réponses, j'avais appris, dans le cours de l'hiver, que M. Pelletier cabalait dans le comté où il devait briguer les suffrages des électeurs à la prochaine élection pour l'assemblée législative de Québec.

Q. 73.—Les listes des votants dont vous vous êtes servi aux élections de 1861 et 1863 ont-elles été copiées sur les listes électorales qui étaient alors déposées dans votre bureau ?—R. Ces listes électorales n'ont point été copiées sur celles déposées dans mon bureau.

Q. 74.—Voulez-vous examiner les listes de votants dont vous vous êtes servi aux élections de 1861 et 1863 produites devant ce comité par le greffier en chancellerie, et dire si quelques-unes de ces listes sont de même date que les copies des listes déposées à votre bureau et que vous avez rejetées à la dernière élection parce que des doubles n'avaient pas été déposés à votre bureau mais seulement des copies ?—R. J'ai examiné les listes des votants dont je me suis servi aux élections de 1861 et 1863, produites devant ce comité par le greffier de la couronne en chancellerie, et comme je comprends qu'il ne s'agit que de la liste électorale pour la municipalité de la paroisse de St. Pacôme, attendu que c'est la seule que j'aie rejetée par ma seconde proclamation du 29 août, 1867, je trouve, après l'avoir collationnée avec les listes de la même municipalité qui ont servi aux élections de 1861 et de 1863, que ces trois listes portent la même date du 29 avril, 1861, c'est-à-dire qu'elles paraissent des copies d'un original de même date, bien que différent les unes des autres sous plusieurs autres points, comme je suis prêt à le faire voir au comité.

Q. 75.—Y a-t-il eu aucune rixe ou bataille entre les partisans de M. Pelletier et ceux de M. Chapais pendant que vous étiez au lieu où devait se tenir le *hustings* pour procéder à la nomination des candidats, et la seule violence commise en votre présence, en cet endroit, n'est-elle pas celle que l'on a commise à votre égard en vous poussant au bas du *hustings*?—R. Lorsque j'étais sur le lieu du *hustings* pour y procéder à la nomination des candidats, je n'ai point connaissance de rixe ou bataille entre les partisans de M. Pelletier et ceux de M. Chapais, et la seule violence commise alors sur ma personne est celle du nommé Pierre Lafrance qui m'a arraché des mains la loi électorale, des nommés Michel LeBel et Thomas LeBel, qui m'ont précipité en bas du *hustings*, comme je l'ai dit dans mon rapport du 19 septembre, 1867, et celle du dit Michel LeBel et du nommé Joseph Michaud qui m'ont entraîné à travers la foule, le premier exprimant l'intention de me conduire, je ne me rappelle plus le lieu, pour m'y retenir prisonnier, et le second exprimant l'intention de me protéger et de me conduire chez moi, protestant contre tout acte de violence sur ma personne, et la violence de celui ou de ceux qui m'ont frappé en arrière de la tête comme l'a dit une personne digne de foi et comme j'en été convaincu moi-même par la sensibilité que j'ai éprouvée le lendemain à cette partie de la tête.

HENRI GARON.

3 Avril 1868.

M. André Côté, cultivateur, de la paroisse de St. André, dans le district électoral de Kamouraska, donne son témoignage comme suit :—

Q. Quels étaient les candidats connus à l'élection qui devait avoir lieu en août dernier pour représenter le district électoral de Kamouraska?—R. Les candidats à la dernière élection du dit district étaient l'honorable M. Chapais et M. Pelletier.

Q. Quand vous êtes arrivé au *hustings*, à la nomination, le 31 août, qu'avez-vous vu?—R. Quand je suis arrivé au *hustings*, ce jour-là, il était en parti démoli.

Q. Quel est le nom des personnes qui étaient occupées à démolir le *hustings*?—R. C'est un nommé Lafrance qui achevait de briser le *hustings*; il y avait d'autres personnes, mais je ne les connais pas.

Q. Lorsque l'officier-rapporteur est arrivé à l'endroit où était érigé le *hustings*, que s'est-il passé?—R. Lorsque l'officier-rapporteur est arrivé au *hustings* il y est monté, mais on l'en a culbuté.

Q. Quelles sont les personnes qui ont culbuté l'officier-rapporteur?—R. C'est un nommé Michel LeBel; il y avait peut-être d'autres personnes, mais je ne les ai pas vues aider.

Q. Avez-vous eu quelques conversations avec Michel LeBel au sujet de l'élection et de l'émeute? si oui, voulez-vous dire ce qu'il vous a dit?—R. Avant l'assemblée, il m'a cherché, je pense bien, pour aller à l'auberge prendre un verre.

Q. De quel candidat étiez-vous partisan?—R. J'avais toujours été partisan de M. Letellier; à cette élection j'attendais la grande assemblée pour me décider quoique j'eusse dit que je ne voterais pas.

Q. Lafrance, dont vous avez parlé, avait-il une hache ou quelle chose dans les mains pour démolir le *hustings*?—R. Non, il arrachait les planches avec ses mains.

Q. Est-ce longtemps avant que l'officier-rapporteur soit arrivé au *hustings* que vous avez vu Lafrance arracher les planches du *hustings*?—R. C'est à-peu-près une demi-heure avant que l'officier-rapporteur soit arrivé au *hustings* que j'ai vu Lafrance arracher ainsi les planches.

3 Avril 1868.

Joseph Anctil, cultivateur, de Ste. Anne de la Pocatière, comparait :—

Q. Étiez-vous présent à l'assemblée le jour de la nomination des candidats pour l'élection qui devait avoir lieu pour le district électoral de Kamouraska, en août dernier?—R. Oui, j'étais présent.

Q. Étiez-vous présent quand l'officier-rapporteur a été renversé en bas du *hustings* si oui; voulez-vous dire quand et pourquoi?—R. J'étais présent quand l'officier-rapporteur a été jeté en bas du *hustings*, mais je ne puis dire par qui; ils étaient plusieurs qui l'ont poussé tout d'un coup, mais je ne puis dire qui a commencé. Il n'y a pas que l'officier-rapporteur qui soit descendu tout d'un coup, mais tout le monde qu'il y avait sur le *hustings* est descendu dans le même coup.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un certain nombre de personnes se soient rendues près de la résidence de l'officier-rapporteur et aient proféré des menaces; si oui, voulez-vous dire quelles étaient ces menaces et qui les proférait?—R. Il est à ma connaissance qu'un certain nombre de personnes se sont rendues près de la résidence de l'officier-rapporteur; je n'ai entendu proférer aucune menace là, mais j'en avais entendu avant; je ne puis préciser quelles sont les personnes qui ont proféré ces menaces; elles ont été proférées à-peu-près une demi-heure ou une heure avant de se rendre à la demeure de l'officier-rapporteur.

Q. Vous êtes-vous rendu à la résidence de l'officier-rapporteur pour le sommer de vous livrer le Bref?—R. Je me suis rendu à la résidence de l'officier-rapporteur, mais je ne l'ai pas sommé de rendre le Bref d'élection.

Q. Pourquoi vous êtes-vous rendu chez l'officier-rapporteur et qui était avec vous?—R. Je suis allé chez l'officier-rapporteur avec l'avocat Miller, et nous y sommes allés pour lui dire que quelques-uns de l'assemblée voulaient avoir le Bref. Nous nous sommes dit tous les deux, en allant chez M. Garon, que nous l'informerions que quelques-uns de l'assemblée ne voulaient pas partir sans l'avoir. En arrivant chez M. Garon, craignant d'y entrer sans sa permission, je la lui fis demander par un de ses employés, lui faisant dire que je désirais lui parler. M. Garon nous fit répondre d'entrer chez lui par la porte de devant. Rendu chez lui, M. Miller lui dit que l'assemblée aimait à avoir le Bref parce qu'elle craignait que lui, l'officier-rapporteur, ne proclamât M. Chapais après que l'assemblée serait dispersée. M. Garon répondit que nous n'en avions pas besoin. Je lui dit que je savais tout comme lui que nous n'en avions pas besoin (du Bref), mais, "allez leur dire vous-même que nous n'en avons pas besoin et vous verrez ce qu'ils vous diront, je vous averti en ami qu'ils veulent avoir le Bref, faites-en ce que vous voudrez." M. Garon a mis le Bref devant moi en me disant "le voici"; je lui dis: "Monsieur, je n'en veux pas, je demeure loin d'ici, et vous pourriez en avoir besoin, donnez le à M. Miller, si vous voulez." Là-dessus l'officier-rapporteur, M. Garon, l'a pris devant moi et il s'est levé debout pour le passer à M. Miller, ensuite nous avons allumé la pipe tous les deux, et M. Garon m'a passé une allumette, ensuite on s'est mis à parler tous deux, M. Garon et moi; il me dit que ce matin quand ils sont venus ici, je leur ai dit "vous me causez malheur de venir ici," et j'ai compris par là qu'il voulait parler des partisans de M. Chapais, parce que c'était la maison où s'assemblaient tous les partisans de M. Chapais.

Q. Quand vous avez averti l'officier-rapporteur, en ami, que l'assemblée voulait avoir le Bref, entendiez-vous lui dire que l'assemblée se porterait à des voies de faits et à la violence pour les avoir?—R. Je pensais que ça pourrait en venir là et l'officier-rapporteur l'a bien compris, mais on n'en a pas parlé un mot et j'ai bien compris que M. Garon pensait que j'en agissais ainsi pour le protéger.

Q. Michel LeBel a-t-il demandé à l'officier-rapporteur, pendant que ce dernier était sur le *hustings*, s'il voulait accorder un poll pour la paroisse de St. Pacôme et de quelles listes il entendait se servir pour St. Paschal, et qu'à répondu l'officier-rapporteur?—R. Oui, Michel LeBel lui en a fait la demande à haute voix, et l'officier-rapporteur, parlant bas, lui a répondu "je ne veux pas, ou je ne puis pas," je n'ai pas bien entendu.

Q. Après la réponse de l'officier-rapporteur, Michel LeBel lui a-t-il dit ou aux électeurs, "puisque c'est comme cela, il n'y aura pas d'élection" ou quelque chose de semblable?—

R. Oui, Michel LeBel a dit "puisque l'on ne peut pas voter partout, il n'y aura pas "d'élection" ou quelque chose de semblable.

Par l'Honorable M. Dorion :

Q. Croyez-vous que si l'officier-rapporteur avait accordé un poll dans toutes les paroisses ou municipalité du comté on l'aurait empêché de procéder à l'élection.—R. Non, on ne l'aurait pas empêché.

Q. N'était-ce pas pour engager l'assemblée à se disperser que vous avez consenti à aller chez M. Garon, l'officier-rapporteur, lui dire que les gens ne voulaient pas s'en aller sans avoir le Bref d'élection?—R. Oui, c'est pour cela.

Q. Vers quelle heure êtes-vous ainsi allé chez M. Garon avec M. Miller?—R. Je suis allé avec M. Miller chez l'officier-rapporteur entre 3½ et 4 heures de l'après-midi.

Q. Est-ce parceque les gens craignaient que l'officier-rapporteur pouvait, après leur départ, proclamer M. Chapais élu qu'ils ne voulaient pas se disperser?—R. Oui, c'est pour cette raison-là.

Q. Etes-vous le maire de la paroisse de Ste. Anne de la Pocatière?—R. Oui, je le suis.

Q. Avez-vous vu M. Chs. Al. Panthaleon Pelletier arriver à l'assemblée du 31 août, et y est-il arrivé à-peu-près dans le même temps que M. Chapais et l'officier-rapporteur?—R. Je l'ai vu arriver quelques minutes avant l'officier-rapporteur; mais je n'ai pas vu M. Chapais là à l'assemblée; c'est bien certain qu'il y était, mais je ne me suis pas adonné à le voir.

Q. Combien de temps après que l'officier-rapporteur eut laissé l'assemblée avez-vous eu une conversation avec M. Chapais près de la galerie de la maison de l'officier-rapporteur, et à quelle heure avez-vous eu cette conversation?—R. Vers 2 ou 2½ heures de l'après midi j'ai eu une conversation avec M. Chapais; il y avait environ 3 heures que l'officier-rapporteur avait quitté l'assemblée.

Par M. Dufresne :

Q. Après que l'officier-rapporteur eut été chassé du *hustings*, l'honorable M. Chapais s'est-il rendu près de sa maison et a-t-il conversé avec plusieurs personnes et entre autres avec vous-même vous demandant d'intervenir auprès des partisans du candidat Pelletier pour les pacifier et par là permettre à l'officier-rapporteur de procéder à l'appel nominal?—R. Non, je ne l'ai pas vu converser avec d'autres; mais voici ce qui s'est passé entre M. Chapais et moi, il me fit signe de monter sur la galerie et quand j'y fus monté, il me dit: "M. Anctil, est-ce que l'on ne pourrait pas s'entendre, je considère que vous êtes un des chefs du parti de M. Pelletier." Je répondis: "Oui, que c'était tout aisé," il me demanda "comment," je lui dis "si vous voulez accepter d'être de la chambre fédérale et M. Pelletier de la chambre locale, le comté sera unanime et ne fera qu'un"—il me dit que non, il ne pouvait pas ou qu'il ne voulait pas, ou quelque chose dans ce sens "j'ai dit-il, la majorité dans le comté, mes partisans ne voudraient pas cela" je lui dis "où avez-vous la majorité, je ne vois pas où sont vos forces, il n'y aurait que dans le cas où M. Garon défranchiserait les trois paroisses, et ce serait encore douteux." Il me dit là-dessus que M. Garon avait le droit de refuser les polls parce que les listes n'étaient point légales; il me répondit que les autres étaient légales parce qu'il les avait fait corriger; je lui demandai pourquoi elles n'avaient pas été toutes corrigées, il me dit "on a fait arranger les nôtres, il fallait faire arranger les vôtres."

Q. Après cette conversation avec M. Chapais quelqu'un a-t-il été vous parler; vous êtes-vous retiré vers la foule et de suite des pierres furent-elles lancées contre M. Chapais et la maison de l'officier-rapporteur?—R. Personne ne m'a parlé après cette conversation; mon fils, qui était dans la foule, me faisait signe de descendre; je descendis en effet et de suite des pierres furent lancées de part et d'autres; je n'ai pas vu qu'elles fussent dirigées contre M. Chapais, mais bien contre la maison de l'officier-rapporteur.

Q. A quelle distance était votre fils de vous; pensez-vous qu'il entendit la conversation?—R. Mon fils était à une trentaine de pieds de nous, et je ne pense pas qu'il entendit notre conversation, nous ne parlions pas haut.

*Q.* A votre retour de chez l'officier-rapporteur, après que le bref d'élection fut exhibé à la foule, le candidat M. Pelletier a-t-il adressé la parole aux émeutiers?—*R.* Je ne suis pas resté là et ne sais ce qui s'y est passé.

*Q.* Pensez-vous qu'il y eut des personnes de toutes les paroisses qui aient pris part à l'émeute?—*R.* Je ne connais pas cela.

*Par l'honorable M. Dorion :*

*Q.* D'où venait les premières pierres qui ont été jetées après que vous eûtes laissé M. Chapais et que vous fussiez descendu de la galerie?—*R.* Les premières venaient du Nord-Est de la maison, et on me dit que c'était les partisans de M. Chapais qui étaient là.

*Par M. Dufresne :*

*Q.* Etes-vous donc d'opinion que ce sont les partisans de M. Chapais qui ont empêché l'élection par la violence?—*R.* Si c'est le cas que ce fussent les partisans de M. Chapais qui étaient là, ce sont eux qui ont commencé la violence.

*Par l'Honorable M. Dorion :*

*Q.* Était-il généralement connu dans le comté que l'officier-rapporteur avait, quelque temps avant l'élection, mis ou fait mettre des rubans bleus à la tête et des rubans rouges à la queue de sa vache et qu'il l'avait ensuite fait passer dans le village de Kamouraska, et cette conduite n'a-t-elle pas été considérée comme une insulte aux partisans de M. Pelletier et n'a-t-elle pas contribué à augmenter l'excitation qui existait déjà dans le comté?—*R.* Oui.

*Par M. Dufresne :*

*Q.* Vers quel temps cette vache a-t-elle été ainsi promenée?—*R.* Je ne le sais pas, j'en ai été informé; on m'a dit que ce fut plusieurs fois; je ne sais pas vers quel temps, je ne l'ai pas vue moi-même.

Pierre Dessaint, marchand, de St. Louis de Kamouraska, comparait :

*Q.* Etes-vous juge de paix?—*R.* J'ai été nommé juge de paix, mais je n'ai jamais prêté serment d'office.

*Q.* Étiez-vous le préfet du comté de Kamouraska le 31 août dernier et l'êtes-vous encore?—*R.* J'étais alors préfet du comté, mais je ne le suis plus depuis le onze de mars dernier.

*Q.* Étiez-vous présent à l'assemblée préliminaire qui avait lieu ce jour là pour l'élection des membres pour la Chambre des Communes et l'assemblée législative de Québec?—*R.* Oui, j'étais présent.

*Q.* Avez-vous eu connaissance de l'émeute qui eut lieu?—*R.* J'ai eu connaissance d'une partie de l'émeute.

*Q.* En votre double qualité de juge de paix et de préfet avez-vous essayé de rétablir l'ordre?—*R.* C'était impossible de rétablir l'ordre, je l'ai rétabli jusqu'à un certain point; j'ai empêché des partisans de M. Pelletier de frapper des partisans de M. Chapais.

*Q.* Avez-vous eu connaissance de la destruction du *hustings*? si oui, dites qui l'a démolit, par l'ordre de qui ou qui a conseillé la démolition?—*R.* Je ne sais rien de cela; je n'ai pas vu ce *hustings*, je ne l'ai vu ni faire ni démolir, je ne l'ai pas vu du tout.

*Q.* Avez-vous eu connaissance de ce qui s'est passé lorsque l'officier-rapporteur s'est rendu au *hustings* pour procéder à l'appel nominal? si oui, dites ce qui s'y est passé?—*R.* Oui, je suis venu par le sud de l'église en compagnie de M. Pelletier et d'un certain

nombre d'autres personnes ; le premier que j'aie vu monter sur la galerie, après que je fus arrivé, fut un nommé Pierre Lafrance ; ensuite sont montés sur la galerie M. Garon, officier-rapporteur, et Michel LeBel. Ce dernier a demandé à l'assemblée si M. Garon ne mettait pas de polls dans toutes les paroisses, si elle voulait qu'il y eut une élection ; la réponse fut un cri général " non, non ; si M. Garon n'accorde pas de polls partout, pas " d'élection." Michel LeBel a demandé à l'officier-rapporteur s'il mettait des polls partout ; il a répondu, mais je n'ai pas compris ses paroles ; il s'en est suivi une dégringolade générale ; M. Garon et M. Thomas LeBel sont tombés les premiers et quelques autres les ont suivis, entr'autres Michel LeBel. Pierre Lafrance a arraché la loi électorale des mains de l'officier-rapporteur avant qu'il fut tombé de la galerie et à-peu-près dans le même temps que Michel LeBel adressait la parole à l'assemblée.

Q. Avez-vous eu connaissance de l'attaque faite sur la maison de l'officier-rapporteur et des pierres qui y furent lancées ? si oui, dites qui l'a fait ?—R. Non.

Q. Le candidat Pelletier n'était-il pas l'organisateur ou l'un des organisateurs ou l'instigateur de cette émeute, ne vous a-t-il pas communiqué ses plans à cet égard ?—R. Pas du tout.

Q. Le candidat Pelletier a-t-il pris part à l'émeute de quelque manière ? si oui, dites ce qu'il a fait ?—R. M. Pelletier n'a pas pris part à l'émeute ; je ne l'y ai rien vu faire ; je l'ai accompagné jusqu'au poll à partir de son hôtel ; jusqu'à la dégringolade j'étais avec M. Pelletier lorsque l'officier-rapporteur et les autres sont tombés de la galerie, et je l'ai perdu de vue ensuite parce que je suis allé chez moi à environ dix arpents du *hustings*.

Q. Ne vous a-t-il pas fait venir une tonne de boisson forte pour le jour de l'assemblée préliminaire ?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas envoyé le nommé Antoine Paradis à la station du chemin de fer chercher cette tonne de boisson ?—R. Je l'ai envoyé chercher une tonne de whiskey qui était pour mon commerce.

Q. Pierre Lafrance était-il à votre service au temps de l'émeute ? ne conduisait-il pas une de vos goëlettes ? n'a-t-il pas été engagé par le candidat Pelletier pour enlever les papiers à l'officier-rapporteur et généralement pour prendre part à l'émeute ?—R. Pierre Lafrance conduit une de mes goëlettes à moitié profit ; il n'a pas été engagé, à ma connaissance, pour enlever les papiers à l'officier-rapporteur et pour prendre part à l'émeute.

Q. N'y avait-il pas un dépôt de manches de hache non loin du *hustings* et dont on se servirait en cas de besoin ? si oui, dites à qui ils appartenaient et qui les avait fait placer-là ?—R. Je ne connais pas cela.

Q. L'assemblée était-elle composée des électeurs des différentes paroisses du comté ?—R. Oui, il y avait des électeurs de toutes les paroisses, je pense bien.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. Si quelques paroisses n'avaient pas été défranchisées, croyez-vous qu'il y aurait eu une émeute le jour de la nomination des candidats ?—R. Je ne crois pas qu'il y eût eu d'émeute.

Q. N'avez-vous pas entendu dire à M. Garon, officier-rapporteur, quelque temps avant l'élection, qu'il avait l'élection de M. Chapais dans sa poche ? et si oui, voulez-vous dire où et quand il a dit cela, et s'il était en présence de plusieurs personnes ?—R. J'ai entendu dire un soir, en juin, à M. Garon : " Je vais me mêler d'élection cette fois-ci. J'ai l'élection " de M. Chapais dans ma poche ; j'ai un bon moyen pour y parvenir. " C'était à environ six ou sept arpents en haut de l'église de Kamouraska ; il disait cela à une autre personne, dans la rue, que je n'ai pas reconnue, car il faisait noir. Cet homme lui dit là-dessus : " Vous vous compromettez et vous compromettez M. Chapais, taisez-vous donc ! " Je dois dire que c'est par sa voix que j'ai d'abord reconnu M. Garon ; ensuite, j'ai porté plus particulièrement mon attention pour le reconnaître et je l'ai reconnu. M. Garon était plus près de moi ; je crois que l'autre personne était le Dr. Marsan ; je ne puis l'assurer, sa voix m'étant moins familière que celle de M. Garon.

Q. N'était-il pas reconnu dans le comté qu'une grande majorité des électeurs de la paroisse de St. Pacôme et la presque totalité de la paroisse de St. Paschal étaient favorables à M. Pelletier, et que la dernière liste électorale pour St. Paschal était plus favorable à M. Pelletier que la liste de 1859?—R. Je ne puis rien dire de St. Pacôme, mais la grande majorité de St. Paschal était favorable à M. Pelletier, et la dernière liste électorale lui était plus favorable que celle de 1859. Il y avait aussi une liste qui avait servi à l'élection de 1863, faite subséquentment à celle de 1859 (en 1862, je crois,) qui était plus favorable à M. Pelletier que celle de 1859.

Par M. Dufresne :

Q. Quand a été faite cette dernière liste que vous dites être si favorable à M. Pelletier?—R. En 1866 ou 1867, je crois.

Q. De quel candidat étaient partisans ceux qui ont commencé l'émeute?—R. Les deux LeBel, Lafrance étaient partisans de M. Pelletier. Je suis un de ceux qui ont signé un protêt qui a été signifié à l'officier-rapporteur par lequel on lui demandait de fixer des polls dans toutes les paroisses, ce protêt était signé par M. Hudon, marchand de St. Paschal, et de quelques autres.

Joseph Michaud, boucher, de St. Louis de Kamouraska :

Q. Etiez-vous à l'assemblée préliminaire pour l'élection d'un membre pour représenter le district électoral de Kamouraska qui devait avoir lieu en août dernier?—R. Oui, j'y étais.

Q. Est-il à votre connaissance que le *hustings* qui avait été préparé par l'officier-rapporteur a été démoli, si oui, dites quand et par quelles personnes il a été démoli et de quel candidat elles étaient partisans?—R. Je n'en n'ai pas connaissance.

Q. Etiez-vous présent quand l'officier-rapporteur a été culbuté et jeté en bas de la galerie où avait été érigé le *hustings* ; si oui, donnez le nom des personnes qui l'on démoli?—R. Oui, j'étais présent, et c'est Michel LeBel, à ma connaissance ; je n'ai pas vu d'autres personnes que Michel LeBel toucher à l'officier-rapporteur.

Q. Voulez-vous dire si l'officier-rapporteur à couru quelques dangers et comment ; par qui il a été protégé contre les émeutiers?—R. Lorsque l'officier-rapporteur est tombé en bas du *hustings* je suis allé au devant de lui ; Michel LeBel le tenait alors par le bras gauche et je l'ai pris par le bras droit pour le conduire chez lui. Lorsqu'il est tombé par terre, il courait le risque de se faire estropier par la foule.

Q. Voulez-vous dire qui a arraché le bref et les autres papiers des mains de l'officier-rapporteur?—R. C'est Pierre Lafrance.

Q. Avez-vous eu connaissance d'une conversation entre les nommés Thomas LeBel et Michel LeBel à-propos de la culbute de l'officier-rapporteur ? si oui, dites ce qu'ils disaient?—R. J'ai eu connaissance d'une conversation entre Michel et Thomas LeBel à propos de la culbute de l'officier-rapporteur ; Michel LeBel disait qu'il avait bien descendu Garon ; Thomas dit que lui aussi y était pour quelque chose.

Q. Avez-vous vu lancer des pierres contre la maison de l'officier-rapporteur et par quelles personnes ont-elles été lancées?—R. Non, je n'en ai pas eu connaissance.

Q. Avez-vous vu M. Pelletier pendant l'émeute ? essayait-il d'apaiser ou d'exciter les émeutiers?—R. M. Pelletier était comme moi-même n'ayant aucune envie d'exciter l'émeute ; à l'instant que M. Garon fut culbuté M. Pelletier était à ma droite, près de moi.

Q. Avez-vous connaissance, en aucun temps, que M. Pelletier ait excité l'émeute?—R. Non, je n'ai pas connaissance que M. Pelletier ait excité l'émeute en aucun temps.

Q. Est-il à votre connaissance qu'un complot ait été organisé pour empêcher la nomination des candidats ; quelles étaient les personnes présentes et de quelle nature était le complot ?—R. Tout ce dont j'ai connaissance c'est qu'un de mes amis me dit, le matin du jour de la nomination, que Lafrance devait enlever les papiers de M. Garon.

Q. Quels sont ceux qui vous ont dit que Lafrance devait enlever les papiers de l'officier-rapporteur ?—R. C'est Régis Leblanc qui m'a dit cela ; une autre personne était avec lui quand j'ai demandé que faisait Lafrance là ; la même et une autre personne près de moi m'ont répondu que Lafrance était là pour ôter les papiers à Garon.

Q. Est-il à votre connaissance que Pierre Dessaint ait offert de la boisson, des bâtons et autres objets aux émeutiers ?—R. Jamais à ma connaissance.

Q. Avez-vous eu quelques conversations avec M. Pierre Dessaint au sujet de l'élection et de l'émeute ? quand, où et que vous a-t-il dit ?—R. Il y a eu plusieurs conversations, à différents temps, devant moi, dans le magasin de M. Dessaint, au sujet de l'élection et de l'émeute, par plusieurs personnes ; je n'ai pas connaissance que M. Dessaint m'en ait parlé d'une manière particulière.

Q. Voulez-vous dire si M. Dessaint prenait part à ces conversations ?—R. Il y prenait part comme tous les autres.

Q. N'a-t-il pas dit que les partisans de M. Pelletier avaient bien fait de prendre ce moyen d'arrêter l'exécution du Bref ?—R. Il dit que pour lui il n'aurait pas voulu le faire, mais que ceux qui l'avaient fait n'en avaient pas moins mal fait ; plus tard ils seraient punis pour l'avoir fait.

Q. Avez-vous eu quelques conversations avec M. Pelletier au sujet de l'émeute et de l'élection ?—R. Jamais.

Q. De quel candidat étaient partisans ceux qui ont commencé l'émeute, c'est-à-dire ceux qui ont jeté l'officier-rapporteur en bas du *hustings* ?—R. Ils étaient partisans de M. Pelletier.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'un certain nombre de personnes se soient rendues auprès de la résidence de l'officier-rapporteur pour tirer des pierres et faire des menaces ?—R. J'ai connaissance qu'il y en a qui se sont rendues chez l'officier-rapporteur pour faire du bruit, mais je n'ai pas connaissance que des pierres aient été lancées.

Q. Avez-vous vu parmi ces personnes M. Dessaint ?—R. Non, je ne l'ai pas vu.

Q. A-t-il été fait des menaces contre l'officier-rapporteur ? si oui, qui les a proférées ?—R. Pierre Lafrance en a fait.

Q. De quel candidat étiez-vous partisan ?—R. De M. Pelletier.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. Était-ce pour protéger l'officier-rapporteur que vous êtes allé au-devant de lui lorsqu'il est tombé du *hustings*, et que vous l'avez pris par le bras droit pour le conduire chez lui ?—R. Oui.

Q. Y a-t-il eu quelque bataille entre les partisans des deux candidats lorsque l'officier-rapporteur est tombé du *hustings*, et quelqu'un alors a-t-il lancé des pierres ?—R. L'on m'a dit qu'il y avait eu une bataille entre un partisan de M. Pelletier et un partisan de M. Chapais, lorsque l'officier-rapporteur est tombé ; mais je ne l'ai pas vu jeter de pierres.

Q. L'officier-rapporteur a-t-il été frappé pendant que vous le conduisiez chez lui ?—R. Personne ne l'a frappé après que je l'eusse pris.

Q. Quand vous dites, dans vos précédentes réponses, que vous et le nommé Michel LeBel teniez l'officier-rapporteur chacun par un côté, le teniez vous dans le même sens ou en sens contraire ?—R. Jusque devant l'église nous allions dans le même sens, mais rendus au sud-ouest de l'église, LeBel a continué son chemin dans le même sens et moi je m'en retournais vers la demeure de M. Garon, pour le conduire chez lui.

Q. Savez-vous où voulait le conduire le nommé LeBel ?—R. Il m'a dit qu'il voulait le conduire (M. Garon) au bureau de Messieurs Chalou et LeBel, tous deux avocats, de Kamouraska.—Et le témoin ne dit rien de plus.

15 Avril, 1868.

Louis Desjardins, cultivateur, de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, comparait :—

Q. Quels étaient les candidats lors des dernières élections pour le comté de Kamouraska ?—R. L'honorable M. Chapais et C. A. P. Pelletier, écuyer, avocat, de Québec.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'un grand nombre de personnes se sont rendues à la résidence de l'officier-rapporteur avant son départ pour le *hustings* ?—R. Le 31 août dernier, j'ai vu une troupe d'électeurs en face de la demeure de M. Garon, (l'officier-rapporteur) partisans de M. Pelletier ; ils invitaient M. Garon à sortir, qu'ils voulaient le détruire.

Q. Y a-t-il été proféré des menaces contre lui ?—R. Répondue par la précédente.

Q. Quelles sont les personnes qui ont proféré ces menaces ?—R. D'après ce que j'ai pu comprendre, Pierre Lafrance proférait des menaces surtout ; Michel LeBel en était un autre ; il y avait au moins 300 personnes.

Q. De qui étaient partisans ceux qui faisaient des menaces ?—R. Ils étaient partisans de M. Pelletier.

Q. De quelle nature étaient ces menaces ?—R. Ils invitaient M. Garon à sortir en disant " sors qu'on t'étrippe."

Q. Étiez-vous présent lorsque l'officier-rapporteur a laissé sa demeure pour se rendre au *hustings* ?—R. J'étais présent quand l'officier-rapporteur s'est rendu au *hustings*.

Q. Que s'est-il passé alors ?—R. Il est monté sur le *hustings*, ensuite Michel LeBel y est monté aussi ; ce dernier a demandé à l'assemblée si elle était consentante qu'il y eut une assemblée si M. Garon ne mettait pas des polls partout ; elle a répondu qu'il n'y aurait pas d'assemblée si M. Garon ne mettait pas des polls partout—Michel LeBel a pris M. Garon par les épaules et l'a jeté au bas du *hustings*, ensuite Thomas LeBel a saisi M. Garon par les jambes et l'a tiré au bas de la galerie.

Q. Voulez-vous dire ce qui s'est passé à l'arrivée de l'honorable M. Chapais à l'assemblée ?—R. Lorsque M. Chapais s'est rendu au *hustings* j'ai crié à ce dernier et à M. Garon de ne pas monter parceque je craignais pour leur vie, sur ce que Pierre Lafrance avait dit qu'il voulait arracher les papiers des mains de l'officier-rapporteur ; alors M. Chapais, qui avait fait deux ou trois marches, est descendu, mais M. Garon a continué à monter sur la galerie qui servait de *hustings*. Lafrance a arraché les papiers des mains de l'officier-rapporteur ; après avoir été culbuté du *hustings*, M. Garon s'est trouvé ensuite au milieu des partisans de M. Pelletier qui le conduisirent vers chez lui.

Q. Veuillez raconter ce qui s'est passé lorsque l'officier-rapporteur fut rendu au lieu où avait été érigé le *hustings* ?—R. Répondue par la précédente.

Q. De qui étaient partisans les émeutiers ?—R. De M. Pelletier.

Q. Avez-vous demandé, pendant l'émeute, au candidat Pelletier et à Joseph Anctil d'essayer d'apaiser les émeutiers ?—R. Non, je ne leur ai pas parlé.

Q. Que vous ont-ils répondu ?—R. Répondue ci-dessus.

Q. Étiez-vous présent lorsque les partisans du candidat Pelletier sont allés assaillir les amis du candidat Chapais chez Alexis Gagné ?—R. J'ai laissé M. Garon et M. Chapais au *hustings* pour me rendre chez M. Gagné et les partisans de M. Pelletier sont arrivés aussitôt que moi chez ce dernier.

Q. Voulez-vous dire ce qui s'y est passé ?—R. Un nommé Thomas LeBel, à ma connaissance, a lancé la première pierre dans la direction d'un groupe de 40 à 50 partisans de M. Chapais qui se trouvaient au bas de l'escalier de M. Gagné. Ces derniers se sont mis à crier aux partisans de M. Pelletier de ne pas lancer de pierre. Il a été lancé une seconde pierre, je ne sais pas par qui, qui a coupé mon chapeau, venant dans la direction des partisans de M. Pelletier ; mon chapeau est tombé ; comme je le ramassais, il en est survenu une troisième qui m'a fendu le crâne ; j'ai écrasé sur le coup, et j'ai perdu connaissance. C'est un nommé Octave Bouchard qui m'a lancé cette pierre. Il a été lancé d'autres pierres dans le même temps que j'ai été blessé.

Q. Quels dégâts ont été faits à la maison?—R. On a lancé des pierres sur la maison de M. Gagné et il a été cassé des vitres.

Q. La famille Gagné était-elle dans la maison?—R. Oui, elle y était, on m'a entré dans la maison et là j'ai perdu connaissance aussitôt—je suis resté trois heures sans connaissance.

Q. La famille y a-t-elle couru quelques dangers?—R. Je n'en sais rien.

Q. Quel était le nombre de personnes à-peu-près présente à l'assemblée?—R. Il y avait au-dessus de 2,000 personnes.

Q. Avez-vous vu le nommé Michel LeBel à l'assemblée?—R. J'ai dit plus haut que Michel LeBel y était.

Q. Veuillez dire ce que vous lui avez vu faire ou entendu dire?—R. Je l'ai dit plus haut.

Q. Avez-vous vu le nommé Thomas LeBel à l'assemblée?—R. Oui, je l'ai vu.

Q. Veuillez dire ce que vous lui avez vu faire?—R. J'ai déjà répondu.

Q. Avez-vous été blessé pendant l'émeute; dites comment et par qui?—R. J'ai déjà dit que j'ai été blessé pendant l'émeute; je l'ai été assez grièvement pour être détenu pendant 10 jours à la maison de M. Honoré Bérubé; a présent même je souffre des suites de cette blessure et je ne puis en conséquence travailler.

Q. Veuillez dire généralement tout ce que vous savez concernant cette émeute et ceux qui y ont pris part?—R. Les faits mentionnés dans mes réponses aux questions précédentes sont à-peu-près ceux dont j'ai eu connaissance lors de l'émeute.

Q. Pierre Lafrance vous avait-il dit à vous-même qu'il voulait arracher les papiers des mains de l'officier-rapporteur?—Il ne me l'a pas dit à moi-même personnellement, mais je lui ai entendu dire cela à toute la foule.

Q. N'avez-vous pas fait une ligne de démarcation sur le terrain de M. Gagné avec une canne ou un bâton en défendant aux partisans de M. Pelletier de passer outre; si oui, dites de quelles expressions vous vous êtes servis?—R. Non.

Q. N'avez-vous pas vous-même lancé des pierres sur ou vers les partisans de M. Pelletier devant la maison de M. Gagné.—R. Non.

Q. Pouvez-vous assurer que c'est un des partisans de M. Pelletier qui vous a frappé avec une pierre?—R. Je n'ai pas vu moi-même l'homme qui a lancé la pierre, mais je puis prouver par témoins que c'est Octave Bouchard—Prime Dionne et Jean Bte. Dionne peuvent prouver le fait.

Q. Les partisans de M. Chapais n'ont-ils pas eux-mêmes lancé des pierres devant la maison de M. Gagné?—R. Je n'en ai pas eu connaissance.

Q. Quand vous avez été frappé à la tête, de quel côté étiez-vous tourné, où se trouvaient les partisans de M. Pelletier et à quel endroit de la tête avez-vous été frappé?—R. J'avais la face tourné du côté de l'ouest vers les partisans de M. Pelletier; j'ai été frappé sur le haut du crâne près du front.

Q. Avez-vous eu connaissance de l'assemblée du 26 août, 1867, si oui, des discours ont-ils été prononcés et par qui, pour exciter les électeurs?—R. J'étais présent à cette assemblée; il y a été prononcé des discours, d'abord par l'hon. M. Letelier et ensuite par M. Pelletier; ces messieurs ont dit aux électeurs que si M. Garon ne mettait pas de polls partout de se faire justice eux-mêmes. Un comité fut nommé à cette assemblée pour aller voir l'officier-rapporteur et lui demander s'il mettrait on ne mettrait pas des polls partout. Les membres du comité se sont rendus chez M. Garon qui était absent.

Q. Avez-vous entendu dire, avant la grande assemblée, par des partisans de M. Pelletier s'ils ne devaient point laisser faire d'assemblée le 31 août, 1867, et s'organisaient, pour cela?—R. Avant l'assemblée du 26 août, j'ai entendu dire par des partisans de M. Pelletier que si M. Garon ne mettait pas de polls partout il n'y aurait pas d'assemblée préliminaire pour la nomination des candidats le 31 août; j'ai entendu cela par un de mes beau-frères Wim. Langlais, de la Rivière-Ouelle, qui me l'a dit à moi-même pendant l'assemblée du 26 août.

*Q.* Aurait-il fallu une grande force pour empêcher l'émeute et combien de personnes paraissent prendre une part active dans la bagarre?—*R.* Il aurait fallu une grande force pour empêcher l'émeute, car un grand nombre paraissait décidé à empêcher l'assemblée d'avoir lieu par toutes sortes de moyens.

16 Avril, 1868.

*Q.* Avez-vous entendu parler, avant l'époque fixée pour la dite élection, de la vache du régistrateur, qu'il aurait ornée de rubans bleus et rouges; savez-vous si cela causait beaucoup d'excitation dans le parti Pelletier?—*R.* Je n'ai rien vu ni entendu parler de cela avant l'assemblée préliminaire; pendant que j'étais malade, j'ai lu le fait sur les journaux.

*Q.* Cette histoire n'a-t-elle pas été mise en circulation et exploitée par les chefs du parti Pelletier au moment de l'élection, dans le but de préparer les projets de violence que l'on méditait pour empêcher l'élection.—*R.* Je le pense.

*Q.* De quel candidat étiez-vous partisan dans cette élection?—*R.* De M. Chapais. Et le témoin ne dit rien de plus.

George Levasseur, cultivateur, de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, donne son témoignage comme suit :

*Q.* Quels étaient les candidats lors des dernières élections pour le district électoral de Kamouraska.—*R.* M. Chapais et M. Panthaleon Pelletier.

*Q.* Étiez-vous présent à l'assemblée préliminaire qui devait avoir lieu, le 31 août dernier, pour l'élection des membres pour le district électoral de Kamouraska?—*R.* Oui, j'étais présent.

*Q.* Avez-vous eu connaissance qu'une émeute a eu lieu à cette assemblée?—*R.* Oui, une émeute a eu lieu à cette assemblée.

*Q.* Avez-vous eu connaissance que des pierres aient été lancées?—*R.* J'ai eu connaissance que des pierres ont été lancées par plusieurs personnes, entre autres, par Edouard Ouellette, Isaïe Dessaint et par M. Panthaleon Pelletier, le candidat, et par d'autres personnes que je n'ai pas remarquées.

*Q.* Connaissez-vous le candidat Pelletier?—*R.* Oui, je le connais.

*Q.* Le candidat Pelletier était-il présent à l'émeute? qu'y a-t-il fait?—*R.* Oui, il y était présent, j'ai vu la foule se diriger vers la demeure de M. Gagné, les partisans de M. Pelletier suivirent les partisans de M. Chapais en disant que M. Chapais allait être proclamé chez M. Gagné. J'étais parmi les partisans de M. Pelletier et celui-ci était avec eux. En arrivant chez M. Gagné, la foule n'était pas bien nombreuse. Louis Desjardins se promenait devant la porte et dit à la foule, "Allez-vous-en, on veut être tranquille ici." Il a été lancé des pierres des deux côtés, et c'est dans ce temps-là que j'ai vu ceux que j'ai mentionnés plus haut lancer des pierres; je ne puis dire qui a commencé à lancer ces pierres.

*Q.* Avez-vous eu connaissance que des pierres aient été lancées sur la maison d'Alexis Gagné, écuyer; y a-t-il eu beaucoup de dommages?—*R.* Oui, j'ai connaissance de cela; il y eut des jalousies, des fenêtres et des vitres de cassées; et il y avait danger pour les personnes qui étaient dans la maison.

*Q.* Nommez toutes les personnes que vous avez vues prendre part à l'émeute, et dites ce qu'elles ont fait?—*R.* J'ai nommé dans ma réponse ci-dessus les personnes que j'y ai remarquées; elles lançaient des pierres comme je l'ai dit.

*Q.* Avez-vous entendu parler, avant l'époque fixée pour la dite élection, de la vache du régistrateur, qu'il aurait ornée de rubans bleus et rouges? savez-vous si cela causait beaucoup d'excitation dans le parti Pelletier?—*R.* Je n'en ai entendu parler qu'à l'assemblée préliminaire où le fait fut mentionné, et je demeure à une lieue du village; cela paraissait causer de l'excitation parmi les partisans de M. Pelletier.

Q. Cette histoire n'a-t-elle pas été mise en circulation et exploitée par les chefs du parti Pelletier, au moment de l'élection, dans le but de préparer les projets de violence que l'on méditait pour empêcher l'élection?—R. Je n'en sais rien.

Q. Veuillez dire généralement tout ce que vous savez relativement à cette émeute?—R. J'ai mentionné plus haut tout ce qui est à ma connaissance au sujet de l'émeute.

Q. A quelle heure et à quelle place précise avez-vous vu M. Pelletier lancer des pierres?—R. Je n'ai pas remarqué l'heure, mais c'est dans la rue entre la maison de M. Gagné et celle de M. Pelletier.

Q. N'est-il pas vrai qu'il y avait là une grande foule?—R. Aussitôt que l'émeute fut commencée il y eut une grande foule.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez vu seulement les mains de M. Pelletier élevées en l'air et que vous ne lui avez pas vu de pierres dans les mains?—R. Je lui ai vu lancer deux pierres, mais je ne suis pas certain de la troisième.

Q. N'est-il pas possible que M. Pelletier se levait les mains en l'air pour faire signe aux émeutiers d'arrêter et que vous avez cru qu'il jetait des pierres?—R. J'ai cru que M. Pelletier levait les mains en l'air pour arrêter et apaiser ses partisans quand nous sommes partis du presbytère.

Q. N'avez-vous pas vu en même temps M. Pelletier faisant tous ses efforts pour apaiser l'émeute?—R. Je n'ai pas vu M. Pelletier faire ses efforts pour arrêter l'émeute que quand nous sommes partis du presbytère.

Q. N'est-il pas vrai que vous avez dit à plusieurs personnes que vous aviez vu M. Pelletier faire son possible pour faire cesser l'émeute?—R. J'ai dit à quelques personnes, entr'autres à M. Dessaint (à Lévis) que M. Pelletier avait essayé d'arrêter l'émeute dans cette circonstance-là.

Q. Quel temps s'est-il écoulé entre le moment où vous l'avez vu arrêter l'émeute et celui où vous l'avez vu jeter des pierres?—R. Il s'est passé à-peu-près trois minutes, je ne puis le dire au juste; la distance du presbytère à la maison de Gagné est à-peu-près d'un demi arpent.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pierres ont été lancées de l'intérieur de la maison de M. Gagné sur ceux qui étaient en dehors? de quel candidat étaient partisans ceux qui étaient dans la maison de M. Gagné?—R. J'ai connaissance que des pierres ont été lancées de l'intérieur de la maison de M. Gagné sur ceux qui étaient en dehors. Ceux qui étaient dans la maison étaient partisans de M. Chapais.

Q. N'est-il pas vrai que Louis Desjardins a fait une ligne sur le terrain de M. Gagné, et cela avec une canne ou un bâton, défendant aux partisans de M. Pelletier de passer cette ligne?—R. Je ne lui ai pas vu de bâton et faire de démarcation: mais je l'ai entendu dire après l'assemblée.

17 Avril, 1868.

Q. En faveur de quel candidat était votre penchant lors de l'assemblée préliminaire?—R. Mon penchant était pour M. Pelletier; quand j'ai vu lancer des pierres par ce dernier cela m'a fait tourner contre lui. J'avais supporté M. Chapais aux élections précédentes. Nous étions plusieurs électeurs qui attendions les explications qui nous seraient données à l'assemblée préliminaire afin de nous décider pour quel parti nous voterions.

Q. Étiez-vous, lors de l'émeute, dans la cour chez M. Gagné avec les partisans de M. Chapais, ou étiez-vous avec ceux de M. Pelletier?—R. J'étais avec ceux de M. Pelletier.

Q. Était-ce longtemps après que l'officier-rapporteur fut parti du *hustings* que des pierres ont été lancées chez M. Gagné?—R. Quelque temps après, je ne puis dire au juste combien de temps.

Q. A quelle distance de l'endroit où devait se tenir le *hustings* était la cour de M. Gagné où a eu lieu l'émeute?—R. Il pouvait y avoir un peu plus d'un arpent et peut-être un arpent et quart.

Et le témoin ne dit rien de plus.

17 Avril, 1868.

Etienne Levasseur, cultivateur de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, comparait:—

Q. Quels étaient les candidats connus lors des dernières élections pour le district électoral de Kamouraska?—R. M. Pelletier et M. Chapais.

Q. Étiez-vous présent à l'assemblée préliminaire qui devait avoir lieu le 31 août dernier pour l'élection des membres pour le district électoral de Kamouraska?—R. Oui, j'étais présent à cette assemblée.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'une émeute a eu lieu lors de cette assemblée?—R. Oui, j'en ai eu connaissance.

Q. Quels étaient les candidats auprès de l'officier-rapporteur sur le *hustings*?—R. J'ai vu M. Chapais sur la troisième marche en montant le *hustings*; M. Pelletier était en bas.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pierres aient été lancées?—R. Oui, j'ai eu connaissance que des pierres ont été lancées.

Q. Connaissez-vous le candidat Pelletier et était-il présent parmi les émeutiers, qu'y a-t-il fait et dit?—R. J'ai vu M. Pelletier du côté du nord-est de la sacristie dans le chemin; je lui ai vu une pierre dans la main; M. Pelletier dit alors: "ne soyons pas tous ici, séparons nous," en s'adressant à ses partisans; ils se sont séparés; M. Pelletier s'est dirigé, avec un groupe de ses partisans, vers la demeure de M. Gagné, en disant: "ne manquons pas de courage" je me suis séparé d'eux pour me rendre chez M. Garon.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pierres aient été lancées sur la maison d'Alexis Gagné, écuyer, y a-t-il été fait beaucoup de dommages?—R. Je n'en ai pas connaissance, je n'y étais pas, j'ai vu qu'il y avait eu des jalousies de cassées ainsi que des vitres.

Q. Nommez toutes les personnes que vous avez vues prendre part à l'émeute, et dites ce qu'elles ont fait?—R. J'en ai vu un bon nombre lancer des pierres, mais je ne pourrais nommer qui.

Q. Avez-vous eu connaissance de ce qui s'est passé chez l'officier-rapporteur après son expulsion du *hustings* par les émeutiers?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pierres ont été lancées contre la maison de l'officier-rapporteur et le candidat Chapais?—R. Oui.

Q. Quand a-t-on commencé à lancer ces pierres?—R. M. Joseph Anctil était à causer avec M. Chapais sur le perron de M. Garon, l'officier-rapporteur, et quand M. Anctil se fut retiré d'une dizaine de pieds, il a été lancé une pierre sur la balustrade de la galerie de M. Garon, qui l'a cassée; ensuite, pendant une couple de minutes, il a été lancé des pierres sur la maison; alors je me suis sauvé pour me garantir des pierres.

Q. Ces pierres étaient-elles grosses et ont-elles fait beaucoup de dégâts à la maison de l'officier-rapporteur?—R. Oui, elles étaient assez grosses pour tuer un homme si elles l'eussent frappé; il y a eu plusieurs vitres de cassées.

Q. Avez-vous entendu parler, avant l'époque fixée pour la dite élection, de la vache du registrateur qu'il aurait ornée de rubans bleus et rouges; savez-vous si cela causait beaucoup d'excitation dans le parti de M. Pelletier?—R. Je n'ai pas eu connaissance de cela, mais j'en ai entendu parler longtemps après l'assemblée, au moins un mois après—je demeure à une lieue du village—lorsque j'ai appris le fait je ne voulais pas le croire, parcequ'il me semblait que c'était des *niaiseries*.

Q. Cette histoire n'a-t-elle pas été mise en circulation et exploitée par les chefs du parti Pelletier au moment de l'élection dans le but de préparer les projets de violence que l'on méditait pour empêcher l'élection?—R. Je n'en sais rien.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. Était-ce longtemps après que l'officier-rapporteur eût laissé le *hustings* que des pierres ont été lancées chez M. Gagné?—R. Pas bien longtemps après, peut-être deux ou trois minutes.

Q. L'officier-rapporteur était-il rendu chez lui lorsque des pierres ont été lancées chez M. Gagné?—R. Oui, il était rendu chez lui.

Q. A quelle distance est la maison de M. Gagné de l'endroit où se était le *hustings*?—R. A-peu près à un arpent.

Q. Les partisans de M. Pelletier ont-ils laissé l'endroit où se tenait le *hustings* pour se rendre chez M. Gagné avant que l'événement ait commencé chez ce dernier?—R. Oui.

Q. Était-ce longtemps après que l'officier-rapporteur eut laissé le *hustings* que des pierres ont été lancées sur la maison?—R. Environ une demi-heure après.

Q. Quelques personnes ont-elles lancé des pierres pendant que l'officier-rapporteur était au *hustings* ou pendant qu'il s'y rendait ou qu'il s'en retournait chez lui?—R. Je n'ai pas connaissance que l'on ait jeté des pierres alors.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Edmond Blagdon, cultivateur, de Notre-Dame-du-Portage, Kamouraska, comparait :—

Q. Quels étaient les candidats connus lors des dernières élections pour le comté de Kamouraska?—R. M. Chapais était candidat pour la Chambre Fédérale et la Chambre Locale et M. Pelletier pour la Chambre Locale.

Q. Avez-vous eu connaissance que le *hustings* ait été démoli; si oui, quand et par qui?—R. Je n'en ai pas une connaissance personnelle.

Q. Avez-vous eu connaissance que des menaces aient été faites à l'officier-rapporteur avant son départ pour le *hustings*, le jour de l'assemblée préliminaire; quelle était la nature de ces menaces et par qui étaient-elles faites?—R. J'ai entendu des menaces proférées par plusieurs personnes entre autres par le nommé Pierre Lafrance; je ne connais pas les noms des autres personnes.

Q. Que s'est-il passé lorsque l'officier-rapporteur est arrivé au lieu où avait été érigé le *hustings*?—R. Avant que l'officier-rapporteur fut parti de chez lui pour se rendre au *hustings*, je me suis rendu chez lui et arrivé à sa porte, les émeutiers qui étaient là au nombre de 2 ou 300 saisirent mon cheval à la bride me disant que je ne pouvais aller plus loin; que personne n'entrerait chez l'officier-rapporteur—j'ai attaché alors mon cheval avec les autres et je me suis mêlé à la foule; il y avait un peu plus loin, à une vingtaine de pieds de la maison, un rassemblement d'une centaine de personnes à-peu-près au milieu duquel se trouvait Michel LeBel. En arrivant près d'eux j'ai vu une personne qui me parut être un partisan de M. Chapais en conversation avec Michel LeBel et j'ai lui ai entendu dire: "laissez parler M. Chapais et je suis persuadé quand vous l'aurez entendu vous verrez qu'il vous rendra justice" sur ce, Michel LeBel répondit: "au diable la maudite justice de M. Chapais, nous n'en voulons plus, nous avons les moyens de nous rendre justice nous-même et nous nous la ferons; nous avons la force et les moyens et nous sommes décidés à nous rendre justice nous-mêmes, n'importe par quels moyens." Ensuite je me suis mêlé à la foule pour me rendre chez l'officier-rapporteur où je pus pénétrer. Partout sur mon passage on n'entendait que menace contre les partisans de M. Chapais, M. Chapais lui-même et surtout contre l'officier-rapporteur. La seconde fois que je suis allé vers la maison de l'officier-rapporteur, Lafrance a ôté son habit en jurant et tempêtant et disant: "Mon maudit Garon, tu ne sortiras pas de ta maison en vie." Ensuite je suis entré chez l'officier-rapporteur où il y avait 12 à 15 personnes qui paraissaient toutes bien effrayées de ce qui se passait au dehors de la maison. L'officier-rapporteur, sortant d'une chambre voisine de son bureau, est venu à ma rencontre dans son bureau; il était bien pâle et paraissait agité et effrayé—je lui ai demandé ce que voulait dire tout ce tapage en dehors de la maison; sa réponse fut: "Vous voyez bien ce qui se passe, on veut m'ôter la vie." Je lui répondis: "pourquoi n'avez-vous pas pris vos précautions et nommé des connétables." Il me dit: "à quoi aurait servi 100 connétables, c'aurait été le moyen de commettre quelques meurtres; vous voyez par les apparences du dehors que les partisans de M. Pelletier sont bien déterminés à employer toute la rigueur." L'officier-rapporteur, sous la crainte de ces menaces, fit demander à M. Chapais ce qu'il devait faire; je rencontrai M. Chapais dans le chemin avec un nombre de ses amis; ceux-ci dirent:

“ nous allons nous rendre au *hustings*.” M. Chapais manifesta le désir de voir M. Pelletier dans le but de prévenir la violence. En partant pour se rendre au *hustings* M. Chapais recommanda à ses amis d'être paisibles et de ne faire aucune violence—nous sommes alors partis pour nous rendre au *hustings*; lors que nous étions à environ 150 pieds du *hustings*, il a été lancé deux pierres près de la voiture de M. Chapais; elles venaient en arrière de nous, d'une direction opposée à la maison de M. Garon; la maison de M. Garon est au nord du chemin et les pierres venaient du sud-ouest; nous étions à-peu-près à mi-distance entre la maison de l'officier-rapporteur et le *hustings* quand les pierres ont été lancées; M. Garon était alors avec nous, nous ayant rejoint quand nous sommes passés à sa maison; il était immédiatement à la suite de la voiture de M. Chapais. Une partie des partisans de M. Pelletier nous avaient devancé au *hustings*, y étaient montés et entre autres Lafrance, Michel et Thomas LeBel et une dizaine d'autres. Comme l'officier-rapporteur montait sur le *hustings* Michel LeBel s'adressant à la foule, dit: “ si l'officier-rapporteur ne met pas de polls partout voulez-vous qu'il y ait une élection ” elle répondit: “ non, non, pas d'élection.” Aussitôt que l'officier-rapporteur fut sur le *hustings* Lafrance lui enleva les papiers des mains et il descendit du *hustings* avec ces papiers; alors je les lui arrachai; mais on est venu me les enlever, et je crois que c'est Lafrance qui en était en possession en dernier lieu—je fus saisi et frappé par la tête par 2 ou 3 personnes pendant qu'on m'enlevait ces papiers—j'ai vu Michel LeBel saisir l'officier-rapporteur et le descendre du *hustings*. Après cela, j'ai rencontré un certain nombre des personnes vers lesquelles je me suis dirigé dans le but de protéger l'officier-rapporteur, pensant qu'il était au milieu d'eux; en arrivant j'entendis des personnes qui disaient, les unes “ jetons-le à la mer ” d'autres: “ renfermons-le ” ou “ tuons-le.” Ces menaces étaient proférées contre M. Lindsay, député-officier-rapporteur; je rencontrai M. Pelletier, en me retournant, et je lui dis que “ c'était honteux de sa part; que c'était lui qui était l'auteur de ce tumulte et “ qu'une parole de sa part pouvait y mettre fin; ” il ne fit aucune réponse, seulement il me regarda de travers d'un air de mépris, et fit “ *houf*.”

Q. Qu'avez-vous compris qu'il voulait dire par ce geste.—R. J'ai compris qu'il approuvait plutôt ses partisans qu'il ne désirait mettre fin à l'émeute.

Q. Que s'est-il passé ensuite?—R. Ensuite j'ai rencontré M. Anetil, qui était près de M. Pelletier, à qui je fis la même observation, lui disant aussi: “ vous avez une certaine influence, vous êtes un des chefs, vous pourriez mettre fin à ce tumulte.” Il leva les épaules en disant: “ que voulez-vous que j'y fasse.” Ensuite les partisans de M. Chapais se sont rendus chez M. Alexis Gagné; les partisans de M. Pelletier les y suivirent. Pas deux minutes après il fut lancé des pierres venant du sud-ouest, d'un groupe de 5 à 600 personnes, partisans de M. Pelletier. Toutes les pierres que j'ai vu lancer venaient du parti de M. Pelletier. Pierre Lafrance est le seul que j'ai remarqué lançant des pierres; il n'était pas facile de distinguer ceux qui en jetaient. Avant que les pierres furent lancées je dis à plusieurs des partisans de M. Pelletier, et entr'autres à un nommé Edouard Lizotte, que nous étions sur un terrain privé et que les partisans de M. Pelletier n'avaient pas d'affaires là—j'étais entre les partisans des deux partis, je vis les partisans de M. Pelletier s'avancer sur nous, et comme je me retirais vers la maison de M. Gagné on a commencé à lancer des pierres; devant la maison de M. Gagné, je reçus plusieurs pierres sur différentes parties du corps; les partisans de M. Pelletier avançaient toujours sur nous et nous refoulaient en arrière de la cour; ensuite, je me retournai vers le nord-est et en m'apercevant que je me trouvais à-peu-près seul ou à l'exception de 2 ou 3, je me suis dirigé vers le derrière de la maison de M. Gagné; j'ai été poursuivi par les partisans de M. Pelletier; rendu au bout du nord-est de la maison de M. Gagné, ils m'ont rejoint; se trouvant en tête Romain Bérubé, partisan de M. Pelletier; il s'est élançé vers moi en disant: “ en “ voilà un maudit, je m'en vas toujours bien le tuer.” Dans le même moment il s'est baissé et a ramassé deux cailloux; il m'en a lancé un par la tête, qui m'a frappé à la tempe; ensuite je me suis tourné vers lui et lui voyant l'autre caillou dans sa main j'ai sauté sur lui et je le lui ai ôté; il y avait une corde de bois le long de la clôture du jardin; il s'est emparé d'un rondin à-peu-près de la grosseur de mon bras, il m'en a frappé sur le haut de la tête; il m'a fendu la tête et le sang m'a couvert la figure; je ne suis pas tombé néanmoins, mais je me suis trouvé un peu étourdi. En recevant le coup j'ai crié: “ je suis mort, il m'a tué.”—Après avoir reçu le coup j'ai cherché un refuge—je me suis

rendu à une petite maison près de chez M. Gagné ; là, j'ai perdu connaissance ; après quelques soins j'ai recouvré ma connaissance, mais j'y suis demeuré jusqu'au soir sur l'ordre du médecin ; le soir, M. Garon est venu me chercher et je suis demeuré à sa maison pendant deux jours avant de pouvoir me rendre chez moi.

18 Avril, 1868.

*Q.* Avez-vous la maison d'Alexis Gagné, écrivain, pendant ou après l'émeute ; a-t-elle été attaquée par les émeutiers ; si oui, quels dégâts y ont-ils été commis ?—*R.* Oui, je l'ai vue pendant et après l'émeute—J'ai vu les partisans de M. Pelletier lancer des pierres dans les chassis et dans une porte vitrée de cette maison ; j'ai vu une partie des chassis et de la porte toutes cassées et brisées.

*Q.* Ceux qui se trouvaient dans cette maison y ont-ils couru quelque danger ; avez-vous vu des pierres dans la maison ?—*R.* Il est certain que ceux qui étaient près des chassis couraient le danger de recevoir des cailloux par la tête.

*Q.* La maison de l'officier-rapporteur a-t-elle été attaquée par les émeutiers ?—J'ai vu, le soir du jour de l'émeute, les dégâts causés à la maison de l'officier-rapporteur ; il y avait plusieurs chassis de cassés dans le haut et le bas de cette maison. L'officier-rapporteur m'a montré un nombre de pierres qui avaient été ramassées dans la maison ; Madame Garon me dit qu'elle avait craint beaucoup pour elle et ses enfants, qu'elle ne savait où les cacher pour les garantir des pierres qui rentraient dans la maison.

*Q.* Dites tout ce que vous savez concernant cette émeute ; nommez toutes les personnes que vous avez vues y prendre part ; y avait-il beaucoup de monde à l'assemblée ?—*R.* J'ai rapporté tout ce que je sais par rapport à cette émeute ; je puis ajouter cependant qu'il y avait au-delà de 2,000 personnes. Ceux qui paraissaient prendre part à l'émeute étaient M. Pelletier, le candidat, Pierre Dessaint, Alphonse Miller, Michel LeBel, Lafrance, Romain Bérubé.

*Q.* Le nommé Joseph Anctil ne vous a-t-il pas dit qu'il avait été chercher les papiers pour protéger l'officier-rapporteur parceque, après avoir vu lancer une grêle de pierres sur la maison il craignait que les émeutiers, s'ils n'avaient pas les papiers, viendraient à la démolir ?—*R.* Il me dit : " l'officier-rapporteur est un beau gars ; après l'avoir protégé comme je l'ai fait, si je lui voyais la corde dans le cou je la couperais pas pour le sauver : mon but en allant chez lui chercher les papiers était de le protéger après avoir vu la grêle de cailloux lancés sur sa maison et les menaces que l'on faisait de la démolir si l'on n'avait pas les papiers ; je craignais que les émeutiers ne mettraient leurs menaces à exécution—que si jamais il y avait une autre élection, il serait loin de chercher à protéger l'officier-rapporteur." Il m'a dit cela ces jours derniers dans la bâtisse de la Chambre des Communes, depuis que nous sommes arrivés ici.

*Q.* Était-il rumeur, avant l'émeute, que l'on en agirait ainsi pour empêcher l'élection ; et de quel parti étaient ceux qui le disaient ?—*R.* Oui, c'était une rumeur assez générale connue dans le parti de M. Pelletier.

*Par l'honorable M. Dorion :*

*Q.* Comment savez-vous que c'était une rumeur dans le parti de M. Pelletier que l'on empêcherait l'élection ?—*R.* Je le savais pour l'avoir entendu dire des partisans de M. Pelletier eux-mêmes ; quelques-uns m'ont avoué qu'ils avaient été prévenus de s'y trouver pour empêcher l'assemblée.

*Q.* Quelles sont les personnes à qui vous avez entendu dire qu'on devait empêcher l'élection ?—*R.* Je l'ai entendu dire par un nommé Michaud, résidant alors à St. Paschal et à présent à Notre-Dame-du-Portage ; je ne me rappelle pas de son nom de baptême ; par un nommé Bonaventure Boucher.

*Q.* Quand les nommés Boucher et Michaud vous ont-ils dit cela ?—*R.* Depuis l'assemblée préliminaire ; Michaud me l'a dit le soir même de l'assemblée—Michaud et Boucher étaient des partisans de M. Pelletier, mais n'étaient pas chefs.

Par l'honorable M. Blanchet :

Q. De quelle paroisse étaient ceux qui paraissaient faire circuler cette rumeur?—R. De St. Paschal, généralement.

Q. Connaissez-vous M. Pierre Dessaint et pouvez-vous dire si sa vue est bonne ou mauvaise?—R. Je le connais ; sa vue n'est pas bien bonne, il m'a dit lui-même que s'il rencontrait une personne près de lui il ne pouvait pas la reconnaître.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. Lorsque vous dites que M. Pelletier était parmi les émeutiers, voulez-vous dire que vous lui avez vu prendre part à l'émeute ou seulement qu'il était présent lorsque l'émeute a eu lieu?—R. Je ne l'ai pas vu prendre part à l'émeute, seulement il paraissait animé et encourager ses gens.

Q. Avez-vous vu M. Pelletier jeter des pierres lors de l'émeute qui a eu lieu chez Gagné?—R. Non.

Q. Avez-vous parlé à M. Pelletier lors de l'émeute?—R. Non, je ne lui ai pas parlé.

Q. Avez-vous entendu dire quelque chose à M. Pelletier lorsque l'émeute a eu lieu?—R. Rien du tout.

Q. N'avez-vous pas vu M. Pelletier tourné vers ses partisans et cherchant à les empêcher de jeter des pierres ou cherchant par des signes à les apaiser?—R. Non.

Q. N'y avait-il pas une grande excitation tant dans le parti de M. Pelletier que dans celui de M. Chapais lorsque l'émeute a commencé chez M. Gagné?—R. J'ai vu une grande excitation parmi les partisans de M. Pelletier, mais il n'était pas possible que les partisans de M. Chapais fussent plus paisibles qu'ils ne l'étaient.

Q. N'avez-vous pas vu des partisans de M. Chapais prendre des pierres et les jeter aux partisans de M. Pelletier soit au commencement ou pendant l'émeute?—R. Pas une seule.

Q. Où étaient les partisans de M. Pelletier lorsque l'émeute a commencé, étaient-ils dans le chemin du roi ou dans la cour de M. Gagné?—R. Une partie dans le chemin du roi et une partie dans la cour de M. Gagné.

Q. Étiez-vous dans la cour de M. Gagné ou dans le chemin du roi lorsque l'émeute a commencé?—R. Dans la cour M. Gagné quand l'émeute a commencé chez ce dernier.

Q. A quelle distance du chemin du roi étiez-vous lorsque vous avez été frappé par les premières pierres lancées par les partisans de M. Pelletier?—R. A-peu-près à 25 ou 25 pieds du chemin du roi.

Q. N'avez-vous pas frappé le nommé Romain Bérubé avant qu'il ne vous ait lui-même frappé, ou ne lui avez-vous pas lancé des pierres avant qu'il vous ait frappé?—Non, je n'ai pas frappé Bérubé avant qu'il m'eut frappé ; tout ce que j'ai fait, je lui ai ôté une pierre après qu'il m'en eut lancé une.

Q. Les deux pierres qui ont été lancées, pendant que vous vous rendiez au *hustings* avec M. Chapais et l'officier-rapporteur, étaient-elles des pierres lancées isolément et à quelque intervalle l'une de l'autre?—R. Ces deux pierres ont été lancées dans le même temps ou à-peu-près.

Q. N'y a-t-il eu que ces deux pierres qui ont été lancées alors à votre connaissance, ou y a-t-il eu alors quelque émeute ou quelque bataille entre les partisans de M. Pelletier et ceux de M. Chapais?—R. Ce sont les seules pierres que j'aie vues lancer alors. Quelques instants après être rendu au *hustings* j'ai vu deux hommes se battre, l'un était un nommé Bélanger, partisan de M. Pelletier, mais je ne connais pas l'autre.

Q. Cette bataille a-t-elle duré quelque temps et a-t-elle causé une émeute générale?—R. Elle n'a duré qu'une minute ou deux—j'ai vu Bélanger après qui avait du sang sur la figure ; cela a causé un peu d'excitation, mais il n'y a pas eu d'autre bataille.

*Q.* Avez-vous vu le nommé Louis Desjardins tracer une ligne devant les partisans de M. Pelletier avant qu'ils ne soient arrivés chez M. Gagné et leur faire défense de passer cette ligne?—*Je n'ai pas vu M. Louis Desjardins du tout avant et lors de l'émeute; je ne l'ai vu qu'après—S'il eut fait cette démarcation je l'aurais certainement vu.*

*Par M. Bertrand :*

*Q.* Avez-vous entendu parler, avant l'époque fixée pour la dite élection, de la vache du régistrateur, qu'il aurait ornée de rubans bleus et rouges?—*R.* Je n'en ai entendu parler que depuis que je suis à Ottawa seulement.

Et le témoin ne dit rien de plus.

Pierre Dionne, cultivateur, de St. Paschal, Kamouraska, comparait :—

*Q.* Etiez-vous présent à l'assemblée préliminaire qui devait avoir lieu le 31 août dernier pour l'élection des membres pour le district électoral de Kamouraska?—*R.* Oui, j'étais présent.

*Q.* Avez-vous eu connaissance d'un rassemblement à la porte de la maison de l'officier-rapporteur avant l'assemblée; si oui, dites qui sont ceux que vous y avez vus, ce qu'ils faisaient ou ce qu'ils disaient?—*R.* Oui, j'en ai eu connaissance; j'ai vu Pierre Lafrance, Michel et Thomas LeBel qui voulaient entrer dans la maison de l'officier-rapporteur. Lafrance disait que c'était lui qui voulait prendre les papiers; nous l'avons opposé d'entrer. La foule qui suivait Lafrance et les LeBel paraissait vouloir forcer l'entrée de la maison de l'officier-rapporteur—cette foule paraissait composée d'électeurs—ceux qui voulaient forcer l'entrée dans la maison de l'officier-rapporteur étaient les partisans de M. Pelletier.

*Q.* Avez-vous eu connaissance qu'une émeute a eu lieu lors de cette assemblée?—*R.* Oui, j'en ai eu connaissance.

*Q.* Avez-vous eu connaissance de ce qui s'est passé lorsque l'officier-rapporteur s'est rendu à la place où avait été érigé le *hustings* pour ouvrir l'assemblée; dites tout ce que vous avez vu et entendu; les nommés Michel et Thomas LeBel et Pierre Lafrance étaient-ils là, et dites ce qu'ils y ont fait?—*R.* J'ai vu l'officier-rapporteur monter sur le *hustings*, Michel et Thomas LeBel et Pierre Lafrance sont montés après lui; Michel LeBel a demandé à l'officier-rapporteur s'il y aurait des polls dans toutes les paroisses; ce dernier lui a répondu qu'il en mettrait dans les paroisses suivant que les listes étaient faites—là-dessus Pierre Lafrance lui a arraché les papiers des mains et Michel LeBel l'a jeté au bas du *hustings*; je ne puis dire s'il a été frappé après être tombé du *hustings*, mais Thomas LeBel s'est emparé de lui—M. Chapais lorsque l'officier-rapporteur a été ainsi culbuté, était sur la 2<sup>ème</sup> marche du *hustings*.

*Q.* Connaissez-vous le candidat Pelletier?—*Je le connais; il était présent à l'émeute du hustings; je n'ai pas connaissance qu'il ait pris part à l'émeute ni de ce qu'il a dit.*

*Q.* Avez-vous eu connaissance de l'attaque sur la maison d'Alexis Gagné, écuyer?—*R.* Oui, j'en ai eu connaissance—en partant du *hustings* je me suis rendu chez Gagné et la foule me suivait; aussitôt rendu là des pierres ont été lancées—Louis Desjardins a été alors blessé par une de ces pierres qui ont été lancées—c'est Octave Bouchard qui a lancé la pierre qui a blessé Desjardins; immédiatement après avoir lancé cette pierre, j'ai rencontré Bouchard qui m'a dit: "en voilà toujours un qui ne votera plus"—je lui dis là-dessus: "tu ne devrais pas t'en vanter, car l'affaire pourrait aller plus loin," mais il ne m'a rien répondu.

*Q.* M. Pelletier était-il présent à l'émeute dont vous venez de parler; si oui, dites s'il y a pris part, qu'a-t-il dit et fait?—*R.* Oui, il y était présent—et au lieu de vouloir essayer d'apaiser les gens, il leur criait: "courage mes gens, fessez, tuez si vous pouvez"; je ne lui ai pas vu lancer de pierres.

*Q.* La maison de M. Gagné a-t-elle souffert beaucoup de dommages à l'extérieur?—*R.* La maison de Gagné, par les dégâts qui lui ont été faits par les pierres qui ont été lancées, peut avoir souffert pour £18 à £20 de dommages.

*Q.* Les personnes qui se trouvaient dans la maison lors de l'attaque y couraient-elles, à votre avis, quelque danger; s'il a été lancé des pierres de la maison Gagné sur les assail-

lants, pouvez-vous dire d'où venaient ces pierres?—*R.* Ceux qui étaient vis-à-vis des fenêtres étaient en danger par les pierres qui étaient lancées sur la maison par les partisans de M. Pelletier. Quelques-uns dans la maison sont sortis, ont ramassé quelques-unes des pierres qui étaient tombées sur la galerie, jetées par les partisans de M. Pelletier, et les ont lancées à ces derniers.

*Q.* Nommez ceux que vous savez avoir pris part à l'émeute et dites ce qu'ils y ont fait?—*R.* J'ai remarqué Bouchard en particulier, beaucoup d'autres en lançaient mais je ne puis les nommer.

*Q.* Était-il rumeur que l'on faisait cette émeute pour empêcher l'élection?—*R.* Quelques uns me l'ont dit, mais je ne les connais pas.

*Q.* Connaissez-vous Pierre Dessaint, sa vue est-elle bonne ou mauvaise?—*R.* Je connais M. Pierre Dessaint, il me connaît aussi, je fais des affaires avec lui; il est passé deux ou trois fois près de moi sans qu'il ait paru me reconnaître, ce qui m'a porté à croire qu'il a la vue courte; il approche près de ces yeux l'objet qu'il veut lire.

*Par l'honorable M. Dorion :*

*Q.* Avez-vous vu un nommé Painchaud jeter des pierres lors de l'émeute qui a eu lieu chez M. Gagné?—*J.* ai été quelque temps avec Norbert Painchaud, mais je n'ai pas connaissance qu'il ait lancé de pierres.

*Q.* Étiez-vous partisan de M. Chapais ou de M. Pelletier lors de l'élection?—*R.* Je n'étais d'aucun parti, je n'étais pas pour voter ni pour l'un ni pour l'autre—je n'ai jamais voté à aucune élection.

*Q.* Étiez-vous électeur?—*J.* étais électeur à la dernière élection; je ne l'étais pas avant.

*Q.* Lors de l'émeute étiez-vous avec les partisans de M. Pelletier ou avec ceux de M. Chapais?—Lors de l'émeute j'étais avec les partisans de M. Pelletier.

*Q.* Étiez-vous dans la rue ou dans la cour de Gagné lorsque l'émeute a commencé?—*J.* étais sur le trottoir qui sépare la rue de la cour de Gagné.

*Q.* Les partisans de M. Pelletier étaient-ils dans la rue ou dans la cour de M. Gagné lorsque l'émeute a commencé?—Il y en avait quelques uns dans la cour de Gagné; les autres étaient dans la rue.

*Q.* Avez-vous vu M. Louis Desjardins tracer une ligne devant les partisans de M. Pelletier lorsqu'ils sont arrivés chez M. Gagné, et les défier de passer cette ligne?—*R.* Louis Desjardins était près de moi et je n'ai pas eu connaissance de cela.

*Q.* Le nommé Bouchard, dont vous avez parlé plus haut, était-il partisan de M. Pelletier ou partisan de M. Chapais?—Il était partisan de M. Pelletier.

*Q.* L'officier-rapporteur était-il retourné et rendu chez lui lorsque l'émeute a commencé chez M. Gagné?—*R.* Je n'en sais rien.

*Q.* N'avez-vous pas dit à quelques personnes que M. Louis Desjardins avait été blessé par Norbert Painchaud?—*R.* Non, jamais.

*Q.* A la dernière élection étiez-vous électeur dans la paroisse de St. Paschal ou dans quelqu'autre paroisse du comté de Kamouraska?—*R.* Oui, j'étais électeur dans la paroisse de St. Paschal seulement, et non pas ailleurs.

*Q.* Depuis quand étiez-vous qualifié comme électeur?—*R.* J'étais qualifié depuis le mois de février, 1867—comme propriétaire, je n'ai pas vu mon nom sur la liste, mais on me l'a dit.

Et le témoin ne dit rien de plus.

19 Avril, 1868.

Thomas Paradis, forgeron, de Kamouraska, comparait :—

*Q.* N'étiez-vous pas connétable pour l'élection qui devait avoir lieu à Kamouraska le 31 août dernier?—*R.* Oui.

Q. Étiez-vous présent lorsque le *hustings* a été démoli ; si oui, voulez-vous dire à quel temps et par qui il a été démoli ?—R. Oui, j'étais présent quand il a été démoli, vers huit heures A. M., par les nommés Pierre Lafrance, Thomas St. Pierre, Edouard Pelletier, Octave Dionne, Grondin, Hudon, Lévesque.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'un certain nombre de personnes se soient rendues à la demeure de l'officier-rapporteur avant son départ pour le *hustings* ; si oui, veuillez dire ce qu'elles ont fait et dit, et de qui ces personnes étaient-elles partisans ?—R. Oui, il y avait un grand nombre de personnes qui se sont rendues chez l'officier-rapporteur avant son départ pour le *hustings* ; Pierre Lafrance voulait mettre la main sur l'officier-rapporteur pour le battre ; et d'après le dire de tous, j'ai averti l'officier-rapporteur qu'il y avait du danger pour sa vie ; je lui ai demandé si on pouvait s'armer, il m'a répondu que non.

Q. Avez-vous l'officier-rapporteur laisser sa demeure pour se rendre au *hustings*, et dites ce qui s'est passé lorsqu'il se rendait au dit *hustings* ?—R. Oui, j'étais à ses côtés ; en *dévi-*  
*rant* au coin de la sacristie, près du *hustings*, il a été laacé une pierre qui m'a passé en arrière de la tête et dirigée, soit contre M. Chapais, soit contre M. Garon—on entendait des cris de tous les côtés : “ *gaffe, poigne* ” ; d'autres disaient : “ ce n'est pas le temps. ” Ces cris venaient des partisans de M. Pelletier.

Q. Voulez-vous dire ce qui s'est passé lorsque l'officier-rapporteur fut rendu au lieu du *hustings* ?—R. Aussitôt que l'officier-rapporteur fut rendu au *hustings*, Pierre Lafrance lui a enlevé les papiers des mains au moment qu'il était pour adresser la parole à l'assemblée, en disant : “ j'ai les papiers ”—Michel LeBel a mis la main sur l'officier-rapporteur et l'a descendu du *hustings* par les épaules, et Thomas LeBel l'a saisi par les pieds et l'a entraîné au bas du *hustings*—j'en ai vu plusieurs qui ont essayé de le frapper, mais je ne puis dire leur nom ni s'ils l'ont frappé.

Q. De qui étaient partisans ceux qui ont fait l'émeute ?—R. De M. Pelletier.

Q. Avez-vous entendu dire, avant l'assemblée préliminaire, par les partisans Pelletier, qu'on voulait empêcher l'élection ?—R. Oui, je l'ai entendu dire ; on disait qu'il n'y aurait pas de votation s'il n'y avait de polls partout.

Q. Vous a-t-on dit qu'il n'y avait pas de loi en temps d'élection et qu'on pouvait tuer impunément ; quels sont ceux qui vous ont dit cela ?—R. Oui, il y en a qui me l'ont dit, un nommé Leblanc entr'autres me l'a dit.

Q. Est-il à votre connaissance que le nommé Michel LeBel est allé notifier, avec menaces, le bedeau d'ouvrir les portes du chemin couvert conduisant de l'église à la galerie où devait se tenir l'officier-rapporteur et les candidats, et dans quel but ?—R. Oui ; c'était dans le but de prendre l'officier-rapporteur par derrière.

Q. Quels étaient les candidats auprès de l'officier-rapporteur sur le *hustings* ?—R. Au *hustings* il n'y avait que M. Chapais.

Q. Avez-vous vu le candidat Pelletier pendant l'émeute et que faisait-il ?—R. Oui, je l'ai vu pendant l'émeute, mais je ne lui ai pas vu faire ni bien ni mal.

Q. Connaissez-vous Pierre Dessaint, écuyer, marchand de Kamouraske ; a-t-il la vue bonne ?—R. Oui, je le connais ; il n'a pas la vue bonne ; il a la vue assez faible qu'il ne pourrait reconnaître une personne à une distance d'une dizaine de pieds.

Q. N'êtes-vous pas arrivé un des premiers à la maison de Gagné lors de l'attaque, et le parti Chapais avait-il là des pierres ?—R. Oui, je suis arrivé un des premiers ; le parti Chapais n'avait pas de pierres.

Q. Avez-vous eu connaissance de l'assaut sur la personne de M. Blagdon, dites qui en a été l'auteur et expliquez-en les circonstances ?—R. Oui, j'en ai eu connaissance ; c'était tout près de moi, c'est Romain Bérubé qui en a été l'auteur—il y avait eu alors beaucoup de pierres lancées par les partisans de M. Pelletier, et les partisans de M. Chapais s'étaient retirés pour se mettre à l'abri de ces pierres. Blagdon nous suivait quand Bérubé, qui courrait après lui avec une brassée de pierres, fut rencontré par Mignault qui lui fit tomber ces pierres en lui faisant honte ; aussitôt Bérubé s'est emparé d'un gros rondin et en a frappé Blagdon sur la tête et sur le dos.

*Q.* Avez-vous entendu parler, avant l'époque fixée pour la dite élection, de la vache du régistrateur, qu'il aurait ornée de rubans bleus et rouges ; s'avez-vous si cette rumeur causait beaucoup d'excitation dans le parti Pelletier ?—*R.* J'en ai entendu parler une seule fois, vers le temps de l'élection, par un de mes amis qui veillait avec moi ; mais environ quinze jours après l'élection j'en ai entendu parler quelque fois, peut-être deux à trois fois. Je demeure à-peu-près à quatre arpents de l'officier-rapporteur.

*Q.* Cette histoire n'a-t-elle pas été mise en circulation et exploitée par les chefs du parti Pelletier au moment de l'élection dans le but de préparer les projets de violence que l'on méditait pour empêcher la dite élection ?—*R.* Je le pense.

*Par l'honorable M. Dorion :*

*Q.* Où étiez-vous lorsque l'on a commencé à lancer des pierres chez M. Gagné ?—*R.* J'étais devant la porte de Gagné.

*Q.* A quelle distance étiez-vous du *hustings* ?—*A.* un arpent ou un arpent et demi environ.

*Q.* Étiez-vous avec les partisans de M. Chapais, dans la cour de M. Gagné, lorsque l'on a commencé à y lancer des pierres ?—*R.* Oui, j'y étais.

*Q.* Y avait-il des pierres amassées en tas dans la cour de M. Gagné à l'endroit où les partisans de M. Chapais se trouvaient ?—*R.* Non, il n'y y avait pas ; il y avait seulement du gravois bien petit pour améliorer son terrain.

Avez-vous vu les partisans de M. Chapais jeter des pierres lorsqu'ils étaient chez M. Gagné ?—*R.* Je n'ai pas vu s'il en a été jetées, j'étais en arrière de la maison.

Étiez-vous près du *hustings* pendant tout le temps que l'officier-rapporteur y est demeuré ?—*R.* Oui, j'y étais, mais je ne suis pas allé le reconduire chez lui.

*Q.* N'est-ce pas après qu'il fut parti du *hustings* que vous vous êtes rendu chez M. Gagné ?—*R.* Oui.

*Q.* Y a-t-il eu des pierres lancées pendant que l'officier-rapporteur était sur le *hustings* ?—*Je n'en ai pas eu connaissance.*

*Q.* L'officier-rapporteur est-il tombé sur ses pieds lorsqu'il a été poussé du *hustings* ou est-il tombé par terre ?—*R.* Il est tombé debout. La maison de M. Garon se trouve au nord-ouest de l'église et le *hustings* au sud-est ; il pouvait y avoir un arpent et demi entre la maison de M. Garon et le *hustings*.

Et le témoin ne dit rien de plus.

20 Avril, 1868.

Jérémie Lavoie, domestique de M. le curé, de St. Louis de Kamouraka, comparait :—

*Q.* Étiez-vous présent à l'assemblée préliminaire pour l'élection d'un membre pour représenter le district électoral de Kamouraska qui devait avoir lieu le 31 août dernier ?—*R.* Oui, j'étais présent.

*Q.* Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait notifié, avec menaces, le bedeau d'ouvrir les portes du chemin couvert conduisant de l'église à la galerie où devait se tenir l'officier-rapporteur et les candidats ; si oui, dites qui et dans quel but ?—*R.* Michel LeBel a fait des menaces au bedeau dans le but de lui faire ouvrir les portes du chemin couvert conduisant de l'église à la galerie pour y entrer. Le bedeau lui a répondu que les portes étaient fermées et que, sans la permission du curé, ni lui ni d'autres n'y entreraient—je pense que l'intention de Michel LeBel, en voulant faire ouvrir ces portes, était dans le but d'enlever les papiers plus facilement.

*Q.* Avez-vous eu connaissance que le *hustings* érigé pour l'élection ait été démoli ; si oui, quand et par quelles personnes a-t-il été démoli ?—*R.* Oui, j'en ai eu connaissance ; il a été démoli, avant que l'assemblée eut lieu, par Octave Dionne qui a été le premier à le démolir ; ensuite par Thomas St. Pierre, Pierre Lafrance, Bruno Grondin, Edouard Pelletier, Eusèbe Lévesque ; j'en ai vu un autre que je ne connaissais pas, mais que l'on m'a dit être un nommé Hudon.

Q. Avez-vous eu connaissance qu'il ait été lancé des pierres ; si oui, dites par quelles personnes et à quel parti appartenait ces personnes et contre qui ces pierres étaient-elles dirigées ?—R. Oui, j'en ai eu connaissance ; elles ont été lancées par les partisans de M. Pelletier contre ceux de M. Chapais.

Q. Les nommés Michel et Thomas LeBel ont-ils pris part à l'émeute ; qu'ont-ils dit et qu'ont-ils fait ?—Oui, ils y ont pris part ; ils disaient : " courage, nos gens, il faut tâcher de les repousser." C'est tout ce que je leur ai vu faire.

Q. Avez-vous entendu parler, avant l'époque fixée pour la dite élection, de la vache du registrateur, qu'il aurait ornée de rubans bleus et rouges ; savez-vous si cette rumeur causait beaucoup d'excitation dans le parti Pelletier ?—Je n'en ai pas entendu parler avant l'assemblée.

Q. Cette histoire n'a-t-elle pas été mise en circulation et exploitée par les chefs du parti Pelletier au moment de l'élection dans le but de préparer les projets de violence que l'on méditait pour empêcher la dite élection ?—R. C'était dans le but de faire du bruit avant l'élection par les partisans de M. Pelletier.

Q. Avez-vous entendu dire, avant l'assemblée préliminaire, par les partisans Pelletier, qu'on voulait empêcher l'élection ?—A. Je l'ai entendu dire par les partisans de M. Pelletier.

Q. Résidez-vous dans les environs de la maison de l'officier-rapporteur ?—R. Je demeure bien près de la maison de l'officier-rapporteur.

*Par l'honorable M. Dorion :*

Q. Était-ce avant ou après l'arrivée de l'officier-rapporteur au *hustings* que Michel LeBel a fait au bedeau les menaces dont vous avez parlé dans votre seconde réponse ?—R. C'était environ une heure avant.

Q. Pourquoi dites-vous que vous pensez que l'intention de Michel LeBel, en voulant faire ouvrir les portes du chemin couvert conduisant de l'église à la galerie, était dans le but d'enlever les papiers plus facilement ?—R. LeBel pensait que les portes barrées les partisans de M. Chapais se seraient *tint* dans l'autre côté.

Q. Comment savez-vous que LeBel pensait que si les portes étaient barrées les partisans de M. Chapais se seraient tenus de l'autre côté ?—R. Il pensait que c'était le bedeau qui aurait ouvert les portes pour les faire entrer.

Q. Avait-il été question entre le bedeau et Michel LeBel d'enlever des papiers ; si oui, dites quels papiers ?—R. Il n'a pas été question de cela devant moi.

Q. Saviez-vous avant l'assemblée ou avant que l'officier-rapporteur soit arrivé au *hustings*, que l'on devait enlever des papiers à quelqu'un ; et si oui, dites à qui et quels papiers ?—R. Je n'en ai pas entendu parler.

Q. A quelle heure le *husting* a-t-il été démoli, et combien de temps était-ce avant l'arrivée de l'officier-rapporteur ?—R. Il a été démoli sur les 10 heures, environ une heure ou une heure et demie avant l'arrivée de l'officier-rapporteur.

Q. Les pierres qui ont été lancées par les partisans de M. Pelletier contre ceux de M. Chapais, et dont vous avez parlé dans votre quatrième réponse, ont-elles été lancées au *hustings* ou à quelqu'autre endroit, et était-ce pendant que l'officier-rapporteur était au *hustings* ou avant ou après ?—R. Je n'en ai pas vu lancer ailleurs que chez M. Garon ; elles partaient de la foule qui était devant chez M. Garon et étaient dirigées chez ce dernier. Ceci est avant que l'officier-rapporteur se soit rendu au *hustings* et après qu'il l'eut quitté.

Q. La maison de l'officier-rapporteur n'est-elle pas au nord-ouest de l'église et le *hustings* n'était-il par au sud-est ou du côté opposé de l'église ?—R. Oui.

Q. Avez-vous eu connaissance que quelqu'un ait lancé des pierres pendant que l'officier-rapporteur était au *hustings* ?—R. Non, je n'en ai pas eu connaissance.

Q. L'officier-rapporteur était-il rendu chez lui lors que les pierres ont été lancées sur sa maison ; si oui, combien y avait-il de temps qu'il y était rendu ?—R. Oui, je crois que c'est dans le même temps qu'il se rendit chez lui.

Q. N'y avait-il pas eu une assez longue conversation entre M. Chapais et M. Anctil ou St. Jean sur la galerie de l'officier-rapporteur avant que des pierres aient été lancées?—R. Oui, il y a eu une telle conversation qui n'a pas été bien longue; elle a été à-peu-près d'une dizaine de minutes, et c'est pendant cette conversation qu'il a été lancé une pierre.

Q. L'officier-rapporteur était-il rendu chez lui lorsque cette conversation a commencée?—R. Je ne le sais pas, je ne l'ai pas vu.

Q. Quand et où aviez-vous vu lancer des pierres avant que l'officier-rapporteur se soit rendu au *hustings*?—R. C'est lorsqu'il est parti de chez lui pour se rendre au *hustings*.

Q. Combien de pierres avez-vous vu lancer alors?—R. Je n'en ai vu lancer qu'une. Et le témoin ne dit rien de plus.

David Dionne, charpentier, de St. André, Kamouraska, comparait :

Q. Avant l'assemblée pour la nomination des candidats pour le district électoral de Kamouraska, en août dernier, avez-vous vu MM. Michaud et Pelletier, où et que vous ont-ils demandé et dit alors?—R. Oui j'ai vu M. Hyacinthe Michaud et M. Pelletier chez moi à St. André; M. Michaud m'a demandé si j'étais un de leurs hommes pour la grande assemblée; je lui ai demandé pour quelle raison: il m'a répondu qu'il désirait une *gang* de jeunes gens qui ne seraient pas trop farouches ce jour-là. Je lui observai: "est-ce que vous appréhendez que l'autre parti mène du *train* puisque vous organisez un *gange*"; M. Pelletier m'a répondu que *non*, que ce n'était pas cela qu'il appréhendait; que c'était parceque les listes électorales des paroisses n'étaient pas correctes et qu'il voulait empêcher l'assemblée; je lui dis; en empêchant l'assemblée qu'est-ce que cela ferait? il me dit que ça pourrait retarder l'élection de trois mois et que les listes pourraient alors être rectifiées pendant l'intervalle.

Q. De quel candidat étiez-vous partisan?—R. J'attendais la grande assemblée pour me prononcer, je n'ai jamais été partisan de M. Chapais.

Q. Vous a-t-on dit que vous trouveriez à Kamouraska tout ce qui serait nécessaire pour cette organisation?—R. M. Michaud me l'a dit.

Par l'honorable M. Dorion :

Q. Aviez-vous jamais été le partisan de M. Pelletier?—R. Non.

Q. Où demeure M. Hyacinthe Michaud et que fait-il?—R. Il demeure à Ste. Hélène (Kamouraska); il est marchand; il n'y a que lui de ce nom-là qui soit marchand à Ste. Hélène.

Et le témoin ne dit rien de plus.

21 Avril, 1868.

L'honorable M. CHAPAIS répond comme suit aux questions qui lui sont soumises par le comité :

Questions soumises à l'honorable M. CHAPAIS :

Q. Etiez-vous présent à l'assemblée préliminaire pour l'élection du district électoral de Kamouraska dans le mois d'août dernier?—R. J'étais présent à l'assemblée préliminaire lors de l'élection pour le district électoral de Kamouraska le 31 août dernier, jour de l'appel nominal.

Q. Qui briguaient les suffrages des électeurs pour le dit district électoral?—R. P. A. C. Pelletier, écuier, briguaient les suffrages pour l'Assemblée Législative de la province de Québec, et je me présentais pour les deux Chambres, les Communes et l'Assemblée Législative.

Q. Lorsque vous vous êtes rendu à la place où devait être le *hustings* qu'avez-vous vu?—R. En me rendant à la place où devait se faire la nomination j'ai dû passer à travers une foule compacte assemblée aux environs de la demeure de l'officier-rapporteur, Henri Garon, écuier,—un grand nombre d'hommes à figures menaçantes paraissaient faire la garde aux portes—plusieurs étaient assis sur une clôture en avant de la maison; je me frayai un chemin avec quelques difficultés; j'avais à peine dépassé la foule que j'entendis une voix

crier : " on vous lance des pierres en arrière." En même temps je sentis un projectile rouler sur un de mes pieds sans me faire mal—m'étant arrêté à une petite distance du lieu où devait se tenir l'assemblée quelqu'un vint me dire que l'officier-rapporteur ne pourrait pas sortir de chez lui si mes amis et moi ne nous y rendions—je me dirigeai de suite du côté de sa demeure avec un petit nombre de mes amis, mais je le rencontrai à mi-chemin se rendant au lieu où avait été érigé le *hustings*, escorté par une troupe d'hommes à figures sinistres et habillés comme des gens préparés pour une lutte, ceintures aux reins, veste légère et coiffures à l'avant. En arrivant au lieu désigné pour l'assemblée, l'officier-rapporteur monta sur la galerie qui conduisit à la sacristie, le *hustings* qu'on y avait érigé ayant, me dit-on alors, été démoli depuis plus d'une heure; je voulus le suivre mais je ne pus y réussir, la foule d'hommes qui avait suivie l'officier-rapporteur ayant envahi la place; je fus surpris de ne pas voir le candidat Pelletier se présenter à l'assemblée, j'avais à peine franchi trois degrés de l'escalier quand je vis passer près de moi un nommé LeBel, fils de feu Cyprien, dont j'ignore le nom de baptême, ainsi que le nommé Pierre Lafrance. Ils montèrent rapidement sur la galerie, Lafrance surtout avait l'air très excité; sur la galerie se trouvait déjà, entre autres, Michel LeBel, oncle de celui dont je viens de parler et, autant que je puis m'en rappeler Thomas LeBel, frère de Michel. Avant que l'officier-rapporteur eut proféré une parole Michel s'adressa à la foule et dit : " Messieurs les électeurs, si l'officier-rapporteur ne met pas de " polls partout, il n'y aura pas d'élection " ou paroles ayant cette signification. Au même moment et avant que l'officier-rapporteur eut dit un mot, je vis quelques hommes stationnés en avant se ruor sur la galerie et en arracher les barreaux. En même temps l'officier-rapporteur, saisi par ceux qui étaient autour de lui, fut violemment précipité en bas. Une foule immense l'environna alors et je vis plusieurs personnes diriger des coups de poings vers lui; je rejoignis alors quelques-uns de mes amis, qui se trouvaient à l'est du *hustings* (j'appelle *hustings* la galerie où il avait été érigé) et leur dis que l'officier-rapporteur allait être tué par les émeutiers et de venir à son secours, et je cours dans la direction où je pensais pouvoir le rejoindre. Lorsque j'arrivai vis-à-vis l'extrémité ouest de l'église, je le vis qui, ayant réussi à se dégager des mains de ses assaillants, se dirigeait vers sa maison; je m'y rendis aussitôt et lui demandai si on lui avait soustrait ses papiers : il me répondit qu'on ne lui avait enlevé que la loi d'élection et que les brevets étaient en la possession de C. Lindsay, éc., son clerc d'élection. Je dis à l'officier-rapporteur qu'il fallait recommencer les procédés.

Q. Avez-vous, plus tard, rencontré Michel LeBel, où, en quel temps et que vous a-t-il dit?—R. Il y avait là une foule compacte des amis du candidat Pelletier, j'essayai de leur faire comprendre la honte et l'indignité de leur conduite, mais inutilement. Le nommé Michel LeBel, le même qui avait fait la harangue au *hustings*, s'avança alors vers moi d'un air menaçant, et me dit en approchant son poing de ma figure, entre autres choses, ce qui suit : " c'est moi qui ai organisé ceci et qui ai culbuté l'officier-rapporteur, je suis de la " race des hommes de 1837 et 38, je n'ai pas dégénéré." Il ajouta quelques autres phrases dans le même sens et se proclama fier et glorieux de ce qu'il avait fait. Je lui remarquai que sa conduite comme celle de ceux qui l'appuyaient était honteuse et infâme et qu'il regretterait plus tard ces actes et les paroles imprudentes qu'il venait de prononcer. Il déclara, sinon dans les mêmes termes du moins dans le même sens, se soucier fort peu de moi en particulier et de la justice en général.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec quelque-uns des partisans de M. Pelletier au sujet de l'émeute; si oui, voulez-vous dire où, quand et avec qui et quelle était la nature de ces conversations?—R. Le docteur C. Deguise, de St. Anne de la Pocatière, autre partisan du candidat Pelletier, s'approcha ensuite de moi—je l'engageai à agir auprès de ses amis pour les induire à laisser l'officier-rapporteur procéder à l'élection—Il me dit qu'il ne le pouvait pas, mais que la chose était en mon pouvoir; que si je voulais retirer ma candidature pour l'Assemblée Législative de Québec et laisser élire le candidat Pelletier, je serais moi-même élu par acclamation pour la Chambre des Communes—je répondis que dans les circonstances et sous le coup de l'émeute un tel arrangement serait un déshonneur pour moi et que je n'y consentirais à aucun prix. Pendant ce temps, la foule se montrait de plus en plus impatiente. Je remarquai dans les premiers rangs le nommé Joseph Anctil, surnommé *Bébé* St. Jean, aussi de Ste. Anne de la Pocatière et partisan du candidat Pelletier, je lui fis signe de venir vers moi, il s'y rendit, je lui dis la même chose qu'au docteur Deguise et j'en reçus a-peu-près la même réponse.

Q. Avez-vous eu connaissance que des pierres aient été lancées, où, quand et sur qu paraisaient-elles dirigées, et par qui?—R. Je n'avais auprès de moi, à cet endroit, qu'un très petit nombre de mes amis, me trouvant séparé du gros de mon parti qui avait pris une autre direction vers la demeure d'Alexis Gagné, écrivain, lieu ordinaire de nos réunions—depuis longtemps ils remarquaient dans la foule certains mouvements qui les inquiétaient et ils me suppliaient de me retirer disant qu'une attaque sur moi était imminente et que j'exposais ma vie—je tins bon jusqu'au moment où quelqu'un vint parler bas à Joseph Anctil et l'emmena vers le groupe en avant de moi. Sa retraite fut le signal des hostilités et une grêle de pierres parties du sein du groupe fut lancée dans ma direction et sur la maison de l'officier-rapporteur—je ne fus pas atteint; je me retirai en arrière de la maison: les pierres passaient par-dessus et venaient tomber près du lieu où je me trouvais; m'étant enquis de quelqu'un des miens près de moi qui habitait la maison voisine, on me nomma un de mes amis et je m'y rendis.

Q. Avez-vous été informé, avant l'assemblée préliminaire, qu'il devait y avoir émeute et comment en avez-vous été informé?—R. Il circulait, avant l'assemblée préliminaire, une rumeur qu'il y aurait du trouble à cette assemblée. Je reçus des avis par écrit et verbalement de plusieurs personnes dans ce sens. Jeudi soir, le 29 août, surveille de l'assemblée préliminaire, Philippe Chalou, écuier, avocat, de Kamouraska, vint de la part des chefs du parti Pelletier me proposer l'arrangement dont il est parlé dans ma conversation, plus haut relatée, avec le docteur Deguise. A cette occasion, il me demanda si je pensais que l'assemblée se ferait paisiblement; je lui dis qu'il y aurait peut-être quelque tumulte, mais rien de plus que des coups de poings. Il me dit que j'étais grandement dans l'erreur et me prédit, en termes alors pour moi un peu obscurs, ce qui, de fait, arriva le samedi. Je ne croyais pas à ces bruits parce que, ordinairement, quand on veut faire un mauvais coup on ne l'annonce pas d'avance.

Q. Lors des conversations dont vous avez parlé plus haut au sujet de l'émeute qui a eu lieu à l'élection de Kamouraska les personnes avec lesquelles vous avez eu ces conversations vous ont-elles dit quelle était la cause de l'émeute?—R. On donnait pour prétexte à l'émeute le refus de la part de l'officier-rapporteur de mettre un poll à St. Pacôme et de faire voter la paroisse de St. Paschal sur la dernière liste déposée entre ses mains. Je n'ai eu d'entrevue qu'avec M. Chalou, le 29 août, surveille du jour fixé pour l'assemblée préliminaire; et le 31 août, jour de l'assemblée, j'eus de courtes conversations avec MM. Deguise et Anctil. Je ne me rappelle pas que M. Chalou ait assigné des causes au tumulte qu'il appréhendait et à l'excitation qui régnait; les deux autres firent allusion à ce sujet le "refus de l'officier-rapporteur d'accorder des polls à toutes les paroisses." Je leur observai que St. Pacôme seul était défranchisé et que St. Pashal et Notre-Dame-du-Portage voteraient. J'ajoutai que le manque d'un poll à St. Pacôme ne pourrait faire de différence dans le résultat de l'élection, attendu que les deux partis y étaient presque également divisés. Lorsque ces conversations eurent lieu l'officier-rapporteur avait déjà été chassé du *hustings*. Ils proposaient indubitablement l'arrangement en question comme moyen de calmer l'excitation et en cela ils avaient parfaitement raison, car lorsque, comme dans le cas actuel, de deux candidats qui se disputent la représentation d'un comté l'un laisse le champ libre à l'autre en se retirant le calme se fait. Je pense que, lors même que l'officier-rapporteur aurait mis des polls à toutes les paroisses du comté, l'émeute aurait également eu lieu. Le prétexte de cette émeute venait surtout, comme j'ai pu m'en convaincre dans mes conversations plus haut mentionnées, du fait qu'on voulait faire voter la paroisse de St. Paschal sur la dernière liste déposée au bureau du régistreur pour l'année 1865, je crois, laquelle liste cet officier considérait comme illégale. M. Chalou est considéré comme un citoyen respectable et paisible et il jouit de l'estime si non générale du moins d'un grand nombre de personnes; M. Anctil jouit d'une certaine respectabilité; il n'est pas, à mon avis, considéré comme paisible et je ne le crois pas généralement estimé. Je pense que M. Deguise n'est considéré que comme un homme paisible. Je n'ai pas adressé la parole aux émeutiers dans le sens qu'on attribue généralement à cette expression. Je n'ai fait que converser avec quelques-uns d'entre eux devant la maison de l'officier-rapporteur à la suite de l'acte de violence mentionné plus haut. L'espoir seul de m'amener à leurs vues, selon moi, les a empêché de m'attaquer plutôt. Ils espéraient que ce qui

venait de se passer me ferait consentir à des concessions. C'est lorsqu'ils ont compris que je persistais à me présenter pour les deux Chambres qu'ils en sont venus aux voies de faits dont j'ai parlé. Si je n'ai pas subi le sort de Louis Desjarlins, écr., qu'ils ont mis à deux doigts de la tombe c'est, je pense, parce qu'ils ne l'ont pas pu.

Q. Etiez-vous entré chez l'officier-rapporteur après être revenu du *hustings* avant d'avoir eu avec M. Anctil et le Dr. Deguise la conversation dont vous avez parlé plus haut?—R. Je ne suis pas entré chez l'officier-rapporteur du tout.

Q. L'officier-rapporteur était-il revenu du *hustings* et était-il chez lui lorsque ces pierres ont été lancées sur la maison comme vous l'avez dit plus haut?—R. Je crois que l'officier-rapporteur était près de moi alors; il était de retour du *hustings*.

Q. Savez-vous si des copies des dernières listes d'électeurs faites plus d'un mois avant que vous ayez reçu le Bref d'élection pour les paroisses de St. Denis, de St. Louis de Kamouraska, du village de Kamouraska, de Ste. Anne-de-la-Pocatière, de Notre-Dame-du-Portage, de St. André ont été déposées au bureau d'enregistrement et si ensuite des doubles de ces mêmes listes ont été déposés au bureau d'enregistrement pour remplacer les copies qui avaient d'abord été déposées, et dites quand ces doubles ont été déposés?—R. Je ne connais rien de ce qui m'est demandé par cette question.

J. CHS. CHAPAIS.

21 avril 1868.

Questions soumises à CHS. AL. PANTALÉON PELLETIER, écuier :

Q. Etiez-vous l'un des candidats à la dernière élection pour le comté de Kamouraska, et votre candidature n'avait-elle pas été posée devant les électeurs dès avant le mois de juin dernier?—R. J'étais l'un des candidats, à la dernière élection, pour la représentation du comté de Kamouraska, dans le Parlement de la province de Québec, et dès le mois d'avril précédent la dite élection ma candidature, comme tel, était publiquement connue par tout le comté; et j'avais, avant le mois de juin, fait des assemblées publiques dans toutes les paroisses du comté, et à plusieurs de ces assemblées j'avais rencontré sur le *hustings* M. Routhier représentant M. Chapais.

Q. Etiez-vous à l'assemblée qui a eu lieu à Kamouraska le 31 août dernier pour nommer des candidats, et si vous y étiez voulez-vous dire ce qui a empêché l'officier-rapporteur de procéder à la nomination et ce qui s'y est passé à votre connaissance?—R. J'étais présent à cette assemblée tenue le 31 août dernier pour la nomination des candidats pour la dite élection—je me suis rendu sur la place publique où devait se faire la nomination, accompagné d'un bon nombre de mes partisans, vers dix heures et trois quarts—l'assemblée était très-nombreuse, mais alors bien paisible—M. Chapais arriva un instant avant onze heures. La galerie de la sacristie de l'église de Kamouraska, qui a toujours seule servi de *hustings* dans toutes les élections précédentes depuis plus de dix ans, n'a pas été brisée, tel que dit par quelques témoins, mais la seule chose qui a été enlevée est un *entourage* en madriers érigé autour du *hustings* ordinaire c'est-à-dire de la galerie de la sacristie—c'était la première fois que l'on avait fait un semblable *entourage* à l'intérieur duquel personne ne pouvait pénétrer sans la permission de l'officier-rapporteur, l'entrée en étant fermée par une porte munie de verroux. Je n'ai pas eu connaissance de la démolition de cet *entourage* qui eut lieu vers neuf heures du matin. Les jours précédents j'avais entendu dire par différentes personnes que l'officier-rapporteur ne me laisserait pas monter sur le *hustings*, je n'en croyais rien, mais la manière nouvelle dont le *hustings* fut fait confirma les électeurs dans leur crainte. C'est pour cette raison qu'ils enlevèrent cet *entourage* érigé sur le *hustings* ordinaire. Les électeurs prétendaient que la conduite trop partielle et même inconvenante de l'officier-rapporteur en certaines circonstances depuis le commencement de la lutte leur inspirait une grande défiance de la manière dont il s'acquitterait de son devoir et les avait poussés jusqu'à me demander plusieurs fois d'essayer d'en faire nommer un autre. A onze heures du matin, heure fixée pour la nomination des candidats, je me rendis vers le *hustings* par le côté ouest et l'officier-rapporteur accompagné de M. Chapais se rendi-

rent en même temps par le côté est—je vis monter l'officier-rapporteur sur le *hustings* suivi de M. Lindsay qui agissait alors comme clerc d'élection, et plusieurs personnes les suivaient ; et sur le refus de l'officier-rapporteur à la demande qui lui fut faite d'accorder des polls dans toutes les paroisses il fut poussé au bas du *hustings* et conduit à sa demeure ; un instant après, je vis un certain nombre d'électeurs conduisant M. Lindsay dans la même direction que l'officier-rapporteur, et au moment où je partais pour aller au devant de M. Lindsay, je rencontrai M. Edmond Blagdon, témoin examiné dans cette enquête, qui me dit en termes très-insultants, que c'était ma faute s'il y avait autant de trouble ; je ne lui répondis pas, car il aurait probablement continué à m'insulter et je pense bien que mes partisans l'auraient frappé. Je me rendis ensuite auprès de M. Lindsay pour le protéger et le fis libérer par ceux qui l'entouraient. Il était alors en possession du Bref d'élection, je le voyais en dessous de son habit, et au cas que l'on fut tenté de le lui enlever, je lui conseillai de mieux le cacher et il laissa ensuite le lieu de l'assemblée sans être molesté—après cette assemblée, dans le magasin de M. Pierre Dessaint, M. Lindsay lui-même me remercia de l'avoir protégé.

Q. Lorsque l'on a poussé l'officier-rapporteur du *hustings* dans quelle position est-il tombé ?—R. En tombant du *hustings* l'officier-rapporteur tomba sur les pieds et n'a pas dû se faire mal. La manière dont il fut poussé indiquait évidemment aucun autre désir que celui de l'empêcher de procéder à la nomination des candidats, vu que le retranchement que cet officier faisait de certains polls défranchisait plus de sept cents électeurs, ce qui paraissait aux yeux de ces derniers être fait uniquement dans le but de favoriser l'élection de M. Chapais.

Q. A-t-on frappé l'officier-rapporteur après qu'il a été descendu du *hustings*, ou s'en est-il retourné chez lui sans être molesté ?—J'ai vu partir l'officier-rapporteur du bas du *hustings*, mais je n'ai pas pu me rendre près de lui vu le grand nombre de personnes qui se trouvait sur le terrain de l'assemblée ; je ne pus que crier de loin de ne pas le frapper et d'arrêter, mais il me fut impossible d'arrêter le mouvement qui entraînait alors l'officier-rapporteur vers sa demeure. Il n'a pas été frappé, à ma connaissance, pendant le trajet du *hustings* à sa demeure ; je le regardais pourtant aller, car je craignais qu'il fut frappé et je voulais l'en empêcher.

Q. Y a-t-il eu quelque acte de violence autre que celui de pousser l'officier-rapporteur au bas du *hustings* à l'heure où la nomination devait avoir lieu—et voulez-vous dire s'il y a eu alors quelque rixe ou bataille entre les partisans des deux candidats et si l'on a jeté des pierres, soit dans un parti soit dans l'autre, à l'endroit où s'est tenu le *hustings* ?—R. A l'heure et au lieu où la nomination devait avoir lieu, c'est-à-dire à onze heures A. M., aucun acte de violence n'a été commis autre que celui de pousser l'officier-rapporteur au bas du *hustings* et de lui ôter la loi électorale des mains et ensuite de le conduire chez lui—aucune bataille ou rixe n'a eu lieu entre les partisans des deux candidats et personnes n'a jeté de pierres ni d'un côté ni de l'autre—vingt minutes environ après le départ de l'officier-rapporteur de sur le terrain de l'assemblée, j'étais au milieu de mes partisans alors très paisibles, lors que quelques personnes vinrent me dire que si je voulais assister à la nomination des candidats, elle allait se faire sur la galerie de M. Alexis Gagné, à deux arpents environ du lieu du *hustings* ; je regardais la chose comme impossible, mais comme le bruit avait couru par tout le comté que M. Chapais se ferait proclamer en notre absence, je fus obligé de m'y rendre pour satisfaire mes partisans. En arrivant dans le chemin vis-à-vis la maison de M. Gagné je vis M. Louis Desjardins, témoin déjà entendu dans cette enquête, qui défendait à mes partisans de dépasser une certaine ligne de démarcation qu'il indiquait sur le terrain, accompagnant sa défense de certaines menaces que je ne pu exactement saisir ; nous étions encore alors sur le chemin public et quelques-uns de mes partisans, croyant que la nomination devait se faire là vu le grand nombre d'électeurs qui se trouvait réuni sur la galerie et devant la maison de M. Gagné, dépassèrent la limite fixée par M. Desjardins, et aussitôt plusieurs pierres venant des partisans de M. Chapais furent lancées sur nous—je puis assurer que les premières pierres furent lancées par les partisans de M. Chapais alors dans la cour de M. Gagné—car j'étais en avant et j'ai failli être atteint par les premières pierres—nous fûmes obligés de retraiter un instant, ne nous attendant pas à une semblable attaque—mais aussitôt après mes partisans ramassèrent les mêmes pierres qui leur avaient été lancées et les retournèrent sur les partisans de M. Chapais qui

priront presque aussitôt la fuite, une partie se dirigeant vers la grève et une partie entrant dans la maison de M. Gagné d'où ils continuèrent à lancer des pierres sur nous. C'est pourquoi mes partisans dirigèrent ensuite leurs coups sur la maison de M. Gagné d'où ils étaient attaqués—mes partisans ne seraient pas allés chez M. Gagné si on n'était venu nous dire de nous y rendre. Il n'y avait aucune pierre où nous étions—mais les partisans de M. Chapais ont dû en trouver dans la cour de M. Gagné s'ils n'en avaient pas emporté avec eux—on m'a dit ensuite qu'il y en avait eu de déposées par M. Gagné dans sa cour, mais que c'était pour *macadamiser* son terrain. Je dis positivement qu'au lieu du *hustins* et chez M. Gagné, pendant la rixe qui eut lieu entre les électeurs des deux partis, j'ai toujours fait tous mes efforts pour empêcher mes partisans même de rendre les coups qu'ils recevaient; j'ai essayé de les faire reculer, mais comme on lançait toujours des pierres sur eux de l'autre côté, je ne pu les faire céder.

Q. Avez-vous, lors de l'émeute qui a eu lieu chez M. Gagné, jeté des pierres sur les partisans de M. Chapais?—R. Il est absolument faux que j'aie moi-même lancé des pierres en aucun temps de cette assemblée; il y a certainement erreur, si non mauvaise foi, de la part du témoin Levasseur qui dit m'en en avoir vu jeter; au contraire, j'ai fait tous mes efforts pour empêcher et faire cesser la bataille.

Q. Avez-vous eu quelque conversation avec le nommé David Dionne, de St. André, témoin déjà entendu, dans laquelle vous lui auriez dit que vous vouliez avoir des gens à l'assemblée préliminaire pour empêcher l'élection ou la faire retarder à trois mois; ou le nommé Hyacinthe Michaud a-t-il dit quelque chose de semblable au dit David Dionne en votre présence?—R. La seule fois que j'aie rencontré le nommé David Dionne était sur le chemin conduisant de Ste. Hélène à St. Alexandre, j'étais en compagnie du nommé Michaud; ce dernier a seulement demandé au nommé Dionne s'il viendrait à l'assemblée préliminaire; Dionne répondit qu'il ne savait pas; il craignait qu'il y eut quelque bataille; je lui dis alors que je n'appréhendais pas cela; seulement que l'on faisait circuler la rumeur que l'officier-rapporteur proclamerait M. Chapais pour les deux Chambres malgré nous et hors notre connaissance, mais que je n'en croyais rien; j'espérais que mes partisans seraient trop nombreux pour laisser exécuter un semblable projet—je ne connaissais pas alors ce nommé David Dionne, je ne savais pas même en faveur de quel candidat il devait voter; si toutefois j'avais eu quelque confiance à faire je ne me serais pas adressé à un étranger—je ne lui ai jamais dit, ni à lui ni à qui que ce soit, que je voulais faire retarder l'élection à trois mois, ni aucune chose dans ce sens.

Q. N'êtes-vous pas allé chez l'officier-rapporteur pour lui demander s'il était vrai qu'il ne voulait pas se servir des dernières listes déposées chez le registrateur pour la paroisse de St. Pacôme et de St. Paschal, et que vous a-t-il répondu?—R. A-peu-près trois semaines avant l'assemblée préliminaire, je suis allé chez l'officier-rapporteur et lui demandai ce que voulait dire cette singulière rumeur, que les électeurs de St. Paschal ne voteraient pas à l'élection alors prochaine: il me dit que c'était une rumeur ridicule; qu'il ne fallait pas croire tout ce que les électeurs disaient; qu'il l'avait lui-même entendu dire, mais qu'il ne comprenait pas pourquoi—je lui ai demandé s'il avait une liste électorale pour cette paroisse déposée en son bureau avant le temps voulu par la loi, il me répondit que oui et je m'en fis donner une copie certifiée que j'allai ensuite porter à St. Paschal pour rassurer les électeurs qui commençaient à être assez mécontents. Quelques jours après la première proclamation, voyant qu'il retranchait trois polls, savoir: St. Paschal, St. Pacôme et Notre-Dame-du-Portage, je me rendis de nouveau chez lui et lui demandai pourquoi il retranchait ces polls après ce qu'il m'avait dit dans ma première entrevue, il me répondit qu'il y avait pensé depuis et qu'il ne trouvait pas les listes électorales de ces trois paroisses régulièrement faites.

Q. Etiez-vous présent à une assemblée qui a eu lieu le 26 août, 1867, sur la place publique dans le village de Kamouraska; et avez-vous là dit à vos partisans ou entendu dire par quelques-uns de ceux qui y ont parlé que si l'officier-rapporteur n'accordait pas des polls dans toutes les paroisses du comté les électeurs devaient se faire justice eux-mêmes?—R. J'étais présent à cette assemblée; les seules personnes qui ont adressé la parole aux électeurs ce jour-là, sont: MM. Letellier, M. Jos. Hudon et moi-même—j'ai parfaitement entendu et compris tout ce qui a été dit à cette assemblée. M. Letellier ni

M. Hudon ni moi-même n'avons jamais dit en aucun temps de cette assemblée qui si l'officier-rapporteur n'accordait pas des polls dans toutes les paroisses que les électeurs devaient se faire justice— mais nous avons dit au contraire que si l'officier-rapporteur refusait ces polls nous devions prendre toutes les précautions légales pour l'y contraindre. C'est pourquoi, à cette assemblée même, un protêt préparé d'avance et réclamant contre l'injustice que l'officier-rapporteur commettait envers les électeurs, fut lu et approuvé par cette assemblée, et certaines résolutions furent aussi adoptées approuvant ce protêt et décidant qu'il devait être signifié à l'officier-rapporteur—copies de ce protêt et des résolutions sont produites, je crois, avec le retour de l'officier-rapporteur.

*Q.* Voulez-vous fournir au comité une description des lieux indiquant l'endroit où devait se tenir le *hustings*, la maison de l'officier-rapporteur et celle de M. Gagné ?—*R.* Je produis une description de ces lieux, et j'ai écrit sur ce plan les distances entre la demeure de l'officier-rapporteur et le lieu du *hustings* et la résidence de M. Gagné où l'émeute eu lieu—ces distances sont mentionnées au meilleur de ma connaissance.

*Q.* Avez-vous eue connaissance que l'on ait jeté des pierres sur la maison de l'officier-rapporteur, et voulez-vous dire si c'est après l'émeute qui a eu lieu chez M. Gagné et dire ce que vous en savez ?—*R.* Je ne puis dire ce qui s'est passé chez l'officier-rapporteur, je n'y suis pas allé du tout de la journée, et aussitôt que l'officier-rapporteur fut retourné à sa demeure, je suis resté sur la place publique jusqu'à ce que l'on vint nous inviter de nous rendre chez M. Gagné d'où l'on ne pouvait pas voir ce qui se passait chez l'officier-rapporteur.

C. A. P. PELLETIER.

21 Avril, 1868.

HENRI GARON est examiné de nouveau :—

Par l'honorable M. Dorion :

*Q.* Voulez-vous produire toutes les listes que vous avez en votre possession qui avaient été filées à votre bureau plus d'un mois avant le jour où vous avez reçu le Bref d'élection, et surtout les copies des listes des paroisses de St. Paschal, de St. Pacôme et de Notre-Dame-du-Portage que vous avez rejetées parcequ'elles n'étaient pas des doubles ?—*R.* Je répondrai à la présente question par la production des documents demandés devant le comité des privilèges et élections, à sa séance de jeudi prochain, le 30 du courant, ou à sa plus prochaine séance après cette date, si ce comité l'ordonne ainsi.

*Q.* Savez-vous si des copies des dernières listes d'électeurs faites plus d'un mois avant que vous ayez reçu le Bref d'élection pour les paroisses de St. Denis, St. Louis de Kamouraska, du village de Kamouraska, de Ste. Anne-de-la-Pocatière, de Notre-Dame-du-Portage et de St. André ont été déposées au bureau d'enregistrement, et si ensuite des doubles de ces mêmes listes ont été déposés au bureau d'enregistrement pour remplacer les copies qui avaient d'abord été déposées, et dites quand ces doubles ont été déposés ?—*R.* Je réponds à la présente question par la production des documents dont la liste est ci-jointe.

*Q.* La production de ces listes ne fait pas voir si, avant qu'elles aient été filées, les secrétaires-trésoriers ou quelques-uns d'eux avaient des copies de ces mêmes listes à votre bureau d'enregistrement, et vous êtes prié de dire si, en effet, quelques-uns des secrétaires-trésoriers avaient filé à votre bureau des copies de ces mêmes listes ou de quelques-unes d'elles avant de filer celle que vous produisez ?—*R.* Des copies de quelques-unes de ces listes peuvent avoir été filées dans mon bureau ; puis, plus tard, des doubles des mêmes listes peuvent aussi avoir été déposés, mais c'est un fait que je ne saurais affirmer sans avoir recours à ces listes pour le vérifier, sauf pour St. Denis et Mont-Carmel que je crois avoir remarqué.

*Q.* Ne savez-vous pas que M. J. O. Chamberland, secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, a déposé à votre bureau, le ou avant le 14 juin, 1867, une copie de la liste électorale pour cette paroisse et dont vous avez produit un double devant ce comité.—*R.* Oui,

une copie du double de la dite liste électorale a été déposée le même jour, 14 juin, 1867, dans mon bureau par le nommé Chamberland.

*Q.* Quand M. J. O. Chamberland a-t-il filé à votre bureau le double de la liste électorale pour la paroisse de St. Denis que vous avez produit devant ce comité, était-ce avant ou après le 14 juin, 1867 ?—*R.* Le double de la liste électorale de la paroisse de St. Denis que j'ai produit devant ce comité a été filé à mon bureau par M. J. O. Chamberlin le 14 juin, 1867.

*Q.* Prétendez-vous dire que M. Chamberland, secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, a filé à votre bureau le même jour, 14 juin, 1867, et dans le même temps, une copie, et un double de la liste électorale dont vous avez produit le double devant ce comité ?—*R.* Oui, je prétends dire que M. Chamberland, le secrétaire-trésorier de la paroisse de St. Denis, a filé à mon bureau, le même jour, 14 juin, 1867, et dans le même temps, une copie et un double de la dite liste électorale.

*Q.* Qu'est devenue la copie de la liste d'électeurs que M. Chamberland a déposé à votre bureau le 14 juin, 1867 ; l'avez-vous encore à votre bureau ou la lui avez-vous remise ou fait remettre et quand ?—*R.* J'ai encore la copie de la dite liste dans mon bureau.

*Q.* M. Chamberland avait-il, avant le 14 juin, 1867, déposé à votre bureau une copie de la liste électorale pour la paroisse de St. Denis dont vous avez produit un double devant ce comité ?—*R.* Je sais qu'il a été déposé dans mon bureau des copies de listes électorales de St. Denis, et une copie du double filée le 14 juin, 1867, peut être du nombre.

*Q.* M. Chamberland n'avait-il pas produit à votre bureau, vers le mois de février ou de mars, 1867, ou vers ce temps, une copie seulement de la liste électorale de la paroisse de St. Denis, dont vous avez produit un double devant ce comité ?—*R.* Je ne me rappelle pas que M. Chamberland ait, vers le mois de février, 1867, produit à mon bureau une copie de la liste électorale de St. Denis, dont j'ai produit un double devant ce comité.

*Q.* Pourquoi M. Chamberland a-t-il produit en même temps, le 14 juin, 1867, une copie et un double de la même liste électorale pour la paroisse de St. Denis, et qu'elle est la raison qui vous a engagé à recevoir le dépôt tant du double que de la copie ?—*R.* M. Chamberland m'a produit un double de la dite liste électorale pour se conformer à et en même temps la copie de la dite liste dans la prévision qu'il lui faudrait la fournir plus tard et afin de s'éviter ce trouble.

*Q.* Les copies de la liste électorale pour la paroisse de St. Denis qui ont été déposées à votre bureau ont-elles été renvoyées ou remises au secrétaire-trésorier de cette paroisse, ou lui ont-elles été, en quelque temps que ce soit, remises et ensuite rapportées à votre bureau, et voulez-vous dire quand ?—*R.* Les copies de la liste électorale de la paroisse de St. Denis, déposées à mon bureau, n'ont point été renvoyées ou remises au secrétaire-trésorier de cette paroisse.

*Q.* Le secrétaire-trésorier de la paroisse de Mont-Carmel a-t-il d'abord filé à votre bureau une copie seulement de la liste électorale dont il a ensuite fourni le double que vous avez produit devant ce comité ?—*R.* Le secrétaire-trésorier de la paroisse de Mont-Carmel n'a point filé d'abord une copie puis ensuite un double de la liste électorale produite devant ce comité.

*Q.* La copie et le double de la liste électorale de la paroisse de Mont-Carmel dont il est parlé dans les questions précédentes ont-ils été produits à votre bureau le même jour et dans le même temps ?—*R.* La copie et le double de la liste électorale de la paroisse de Mont-Carmel dont il est parlé ont été produits le même jour et dans le même temps dans mon bureau.

*Q.* Le secrétaire-trésorier de Mont-Carmel n'avait-il pas produit à votre bureau copie de la liste électorale de cette paroisse avant de produire le double que vous avez filé devant ce comité ?—*R.* Je ne me rappelle pas que le secrétaire-trésorier de Mont-Carmel ait déposé antérieurement une copie de la même liste électorale.

*Q.* Y a-t-il quelqu'autre secrétaire-trésorier que ceux de St. Denis et de Mont-Carmel qui ont déposé un double et une copie de la même liste électorale avant le 1er juillet, 1867 ?—*R.* Vers le mois de juillet, 1867, le secrétaire-trésorier de la paroisse de Ste.

Anne a aussi déposé dans mon bureau, en même temps, un double et une copie de la liste électorale de cette paroisse, et je crois que les secrétaires-trésoriers de St. Louis et du village de Kamouraska ont aussi chacun déposé en même temps un double et une copie de la liste électorale de sa municipalité respective.

Et le témoin ne dit rien de plus.

M. E. J. Langevin, le greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada, comparait devant le comité :—

Q. Etes-vous le greffier de la Couronne en Chancellerie pour le Canada, et comme tel avez-vous la garde et êtes-vous en possession des livres de poll et des listes électorales qui ont trait aux élections de la ci-devant province du Canada?—R. Oui.

Q. Voulez-vous produire devant ce comité les livres de poll et les listes électorales dont on a fait usage aux élections du comté de Kamouraska en 1861 et 1863?—R. Les livres de poll et les listes électorales qui se rapportent aux élections du comté de Kamouraska pour 1861 et 1863, qui se trouve parmi les archives de mon bureau, et que je produis maintenant, sont comme suit, savoir :

Pour 1861.

1.—Ste. Hélène.....	1 livre de poll.....	1 liste.
2.—Ste. Anne-de-la-Pocatière.	1 do .....	1 do
3.—St. Onésime.....	1 do .....	1 do
4.—St. Pacôme.....	1 do .....	1 do
5.—Rivière-Ouelle.....	1 do .....	1 do
6.—St. Louis de Kamouraska.	1 do .....	{ 2 listes, village et paroisse.
7.—St. Denis.....	1 do .....	1 liste.
8.—Mont-Carmel .....	1 do .....	1 do
9.—St. Paschal.....	1 do .....	1 do
10.—St. André.....	1 do .....	1 do
11.—St. Alexandre.....	1 do .....	1 do

Pour 1862.

1.—Ste. Hélène .....	1 livre de poll.....	1 liste.
2.—Ste. Anne-de-la-Pocatière.	1 do .....	1 do
3.—St. Onésime.....	1 do .....	1 do
4.—St. Pacôme.....	1 do .....	1 do
5.—Rivière-Ouelle .....	1 do .....	1 do
6.—St. Louis de Kamouraska.	1 do .....	{ 2 listes, village et paroisse.
7.—St. Denis.....	1 do .....	1 liste.
8.—Mont-Carmel.....	1 do .....	1 do
9.—St. Paschal.....	1 do .....	1 do
10.—St. André.....	1 do .....	{ 2 listes, St. André et N.D. du Por- tage.
11.—St. Alexandre.....	1 do .....	1 liste.

EDOUARD J. LANGEVIN,  
Greffier de la Couronne en Chancellerie,  
Canada.

## OMISSIONS.

Dans le témoignage de l'Honorable M. Chapais les quatre questions suivantes, posées par l'Honorable M. Dorion, ont été omises dans la dernière réponse de la 33e page.

5me ligne, à la fin, avant le mot " Je " insérez la question suivante :—

" Dans les entrevues que vous avez eues, avant l'élection, avec Messieurs Chalou, Anctil et DeGuise, ces messieurs vous ont-ils dit que le refus de l'officier-rapporteur d'accorder des polls dans toutes les paroisses et municipalités du comté avait créé une grande excitation, et ne vous ont-ils pas proposé l'arrangement dont vous avez parlé dans votre réponse comme moyen de calmer cette excitation et de prévenir les difficultés qu'ils appréhendaient. " ?

18me ligne, même réponse, avant les mots " Je pense que " insérez la 2de question suivante :—

" Pensez-vous que si l'officier-rapporteur eût accordé des polls dans toutes les paroisses du comté il y aurait eu une émeute le jour de la nomination " ?

23e ligne, même réponse, avant les mots " M. Chalou " insérez la suivante :—

" Messieurs Chalou, Anctil et DeGuise sont-ils des citoyens respectables et paisibles jouissant de l'estime générale dans leurs localités " ?

27e ligne, même réponse, à la fin de cette ligne, avant les mots " Je n'ai pas " insérez la suivante :—

" Lorsque vous avez adressé la parole aux émeutiers n'étiez-vous pas entièrement en leur pouvoir en ce sens que vous n'aviez personne pour vous défendre, et que s'ils avaient voulu vous frapper ou blesser ils pouvaient le faire impunément " ?